



# RAPPORT D'ACTIVITES 2023



# TABLE DES MATIERES

---

## **PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE**

- A. LE TERRITOIRE
- B. LES COMPETENCES
- C. LES INSTANCES
  - 1/ LE COMITE ET LE BUREAU
  - 2/ L'ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT
  - 3/ L'ADMINISTRATION DU SYDNE
  - 4/ LA RETROSPECTIVE 2023

## **PARTIE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES**

### **PARTIE 3 : LA COMMANDE PUBLIQUE**

- 1/ MARCHES PUBLIQUES DE SERVICE ET AUTRES
- 2/ CONTRATS DE VALORISATION

## **PARTIE 4 : EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT**

- 1/ LES EQUIPEMENTS
- 2/ LES MODES DE VALOIRSATION

## **PARTIE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

- 1/ LE GISEMENT TRAITÉ EN 2022 :
- 2/ LA VALORISATION DES OMR ET ENCOMBRANTS PAR LE CVMF
- 3/ TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES SECS
- 4/ LA VALORISATION ORGANIQUE DES DECHETS VERTS
  - 1- Plateforme de la Jamaïque
  - 2- Plateforme de Sainte Rose
  - 3- Plateformes externalisées
  - 4- Evolution du gisement de déchets verts
- 5/ VALORISATION DES AUTRES DECHETS REP

## **PARTIE 6 : LES INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET**

- 1/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
- 2/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT
- 3/ SYNTHÈSE DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS
- 4/ LA MATRICE DES COUTS DU SYDNE

## **PARTIE 7 : ORIENTATIONS, PERSPECTIVES ET PROJETS**

- 1/ POUR LES DECHETS ULTIMES
- 2/ POUR LES DECHETS VERTS
- 3/ POUR LA VALORISATION MATIERE

## **ANNEXES**

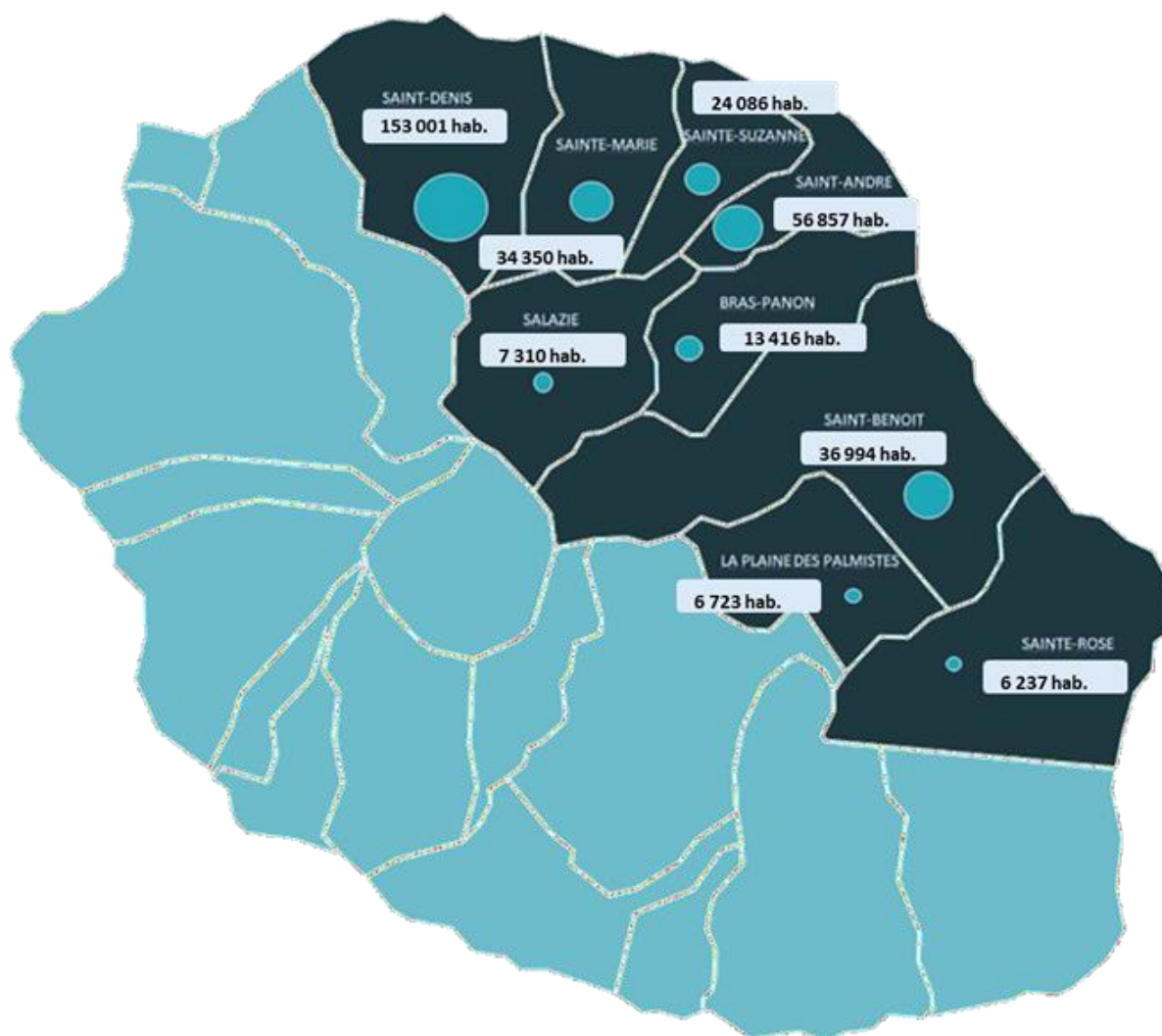
## Partie 1: PRESENTATION GENERALE

SYDNE, bassin Nord et Est de La Réunion.

### A- TERRITOIRE

Le SYDNE, Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion, est un syndicat mixte ouvert. Il a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est de La Réunion. Depuis la mi-septembre 2015, le siège du SYDNE est à Sainte-Marie (10 rue Pierre Marinier). Le territoire du syndicat s'étend sur une superficie de l'ordre de 102 713 hectares.

Créé par arrêté préfectoral n°5367/SG-DRDCV-1 du 24 décembre 2014, il regroupe, 2 structures intercommunales (communautés d'agglomération) la CINOR et la CIREST soit 9 communes pour une population totale de **338 974 habitants** (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose) et la Région.



*Source : recensement INSEE : population légale en janvier 2018 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021*

## B- LES COMPETENCES

Les deux EPCI ont transféré au SYDNE la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » mais conservent la compétence « collecte et prévention des déchets ménagers ». Dans la pratique, chaque collectivité membre continue de s'occuper des différentes collectes et de la gestion des déchèteries ainsi que du transit et confie les déchets collectés au SYDNE.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ↳ Le tri,
- ↳ La valorisation matière des matériaux recyclables,
- ↳ La valorisation organique,
- ↳ La valorisation énergétique,
- ↳ L'enfouissement.



Le SYDNE traite donc les déchets recyclables issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, les déchets des déchèteries issus des particuliers et des professionnels ainsi que ceux des artisans, des commerçants qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages via un contrat de redevance spéciale d'élimination.

Les missions principales du SYDNE consistent donc en :

- ➔ La gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- ➔ L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

## C- LES INSTANCES

### 1 ♦ Le Comité et le Bureau syndical

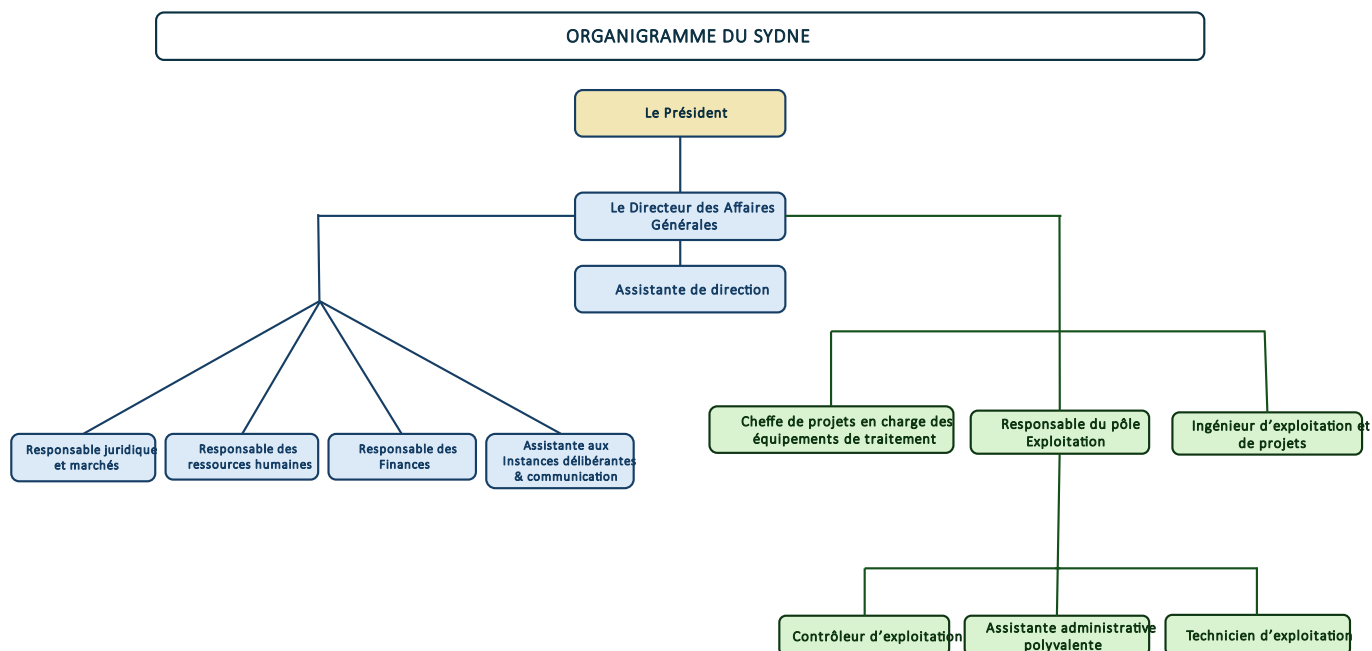
Le SYDNE est administré par un comité syndical qui définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et de modalités de gestion du service. Ce dernier est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat. Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions qui siège uniquement en l'absence du délégué titulaire avec voix délibérative.

En octobre 2022, il a été procédé à une nouvelle élection des membres du comité syndical.

En 2023, les **12** membres du comité et du bureau syndicat sont :

Collectivités	Membres	Titulaires	Suppléants
<b>CINOR</b>	<b>Président</b>	Daniel ALAMELOU	Hermann SAMBENOUN
<b>CIREST</b>	1 <sup>er</sup> Vice-Président	Joé BEDIER	Elodie PRAUD
<b>CINOR</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Karel MAGAMOOTOO	Véronique POUNOUSSAMY
<b>CIREST</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Dominique PANAMBALOM	Sidoleine PAPAYA
<b>CINOR</b>	Élus	Marcel PONY	Maurice GIRONCEL
<b>CINOR</b>	Élus	Ramata TOURE	Marie-Andrée MAHOMED ISSOP
<b>CINOR</b>	Élus	Jean-Pierre MARCHAU	Jacques LOWINSKY
<b>CINOR</b>	Élus	Monique ORPHE	Audrey BELIM
<b>CIREST</b>	Élus	Patrice SELLY	Odile DAMOUR
<b>CIREST</b>	Élus	Jeannick ATCHAPA	Johnny PAYET
<b>REGION REUNION</b>	Élus	Mickaël SIHOU	Christian ANNETTE
<b>DEPARTEMENT</b>	Élus	Jean Marie VIRAPOULLE	Bruno ROBERT

## 2 ♦ Organigramme de fonctionnement du SYDNE



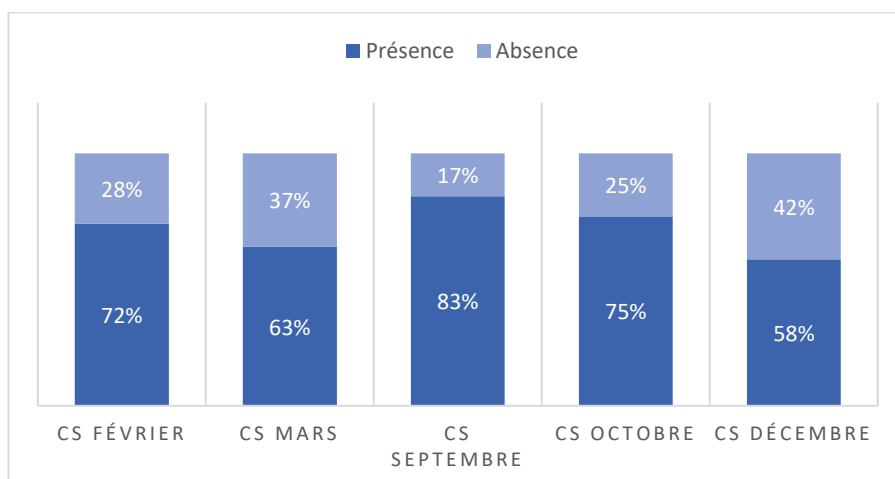
## 3 ♦ L'administration du SYDNE

En cours de l'année 2023, le SYDNE a tenu 5 comités syndicaux : en février, en mars, en septembre, en octobre et décembre.

Le nombre d'élus titulaires était de 11 jusqu'au mois de mars 2023. Lors du Comité Syndical du 28 mars 2023, le SYDNE a approuvé l'adhésion du Conseil Départemental de la Réunion en qualité de nouveau membre. Le nombre d'élus titulaires s'élève depuis à 12.

De manière générale, le taux de présence des élus s'élève à 70 %.

Le taux de présence détaillé à chaque Comité est représenté de la façon suivante :



Le nombres d'affaires votées, en 2023, est de 39 (hors notes d'information).

A l'initiative du Comité syndical, l'identité visuelle du SYDNE a évolué pour plus de lisibilité et de modernité. La refonte du site internet et l'ouverture de comptes sur les réseaux sociaux sont prévues pour 2024.



Différentes actions de communication ont été menées, notamment :

- la tenue d'un séminaire réunissant les élus de la CINOR et de la CIREST, autour de la thématique relative aux enjeux de la gestion des déchets ménagers sur le territoire Nord-Est de la Réunion ;
- la rencontre avec d'autres syndicats en France hexagonale (SYTRAIVAL et VALOR' AISNE) a permis de poser les bases de projets de partenariats.

#### 4. LA RETROSPECTIVE 2023 :



#### CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE ISDU

*Dans la continuité des orientations stratégiques du SYDNE, un Comité de pilotage dédié au projet ISDU et au centre de tri a été créé lors du Comité syndical du 9 février.*



#### CREATION D'UN COMITE STRATEGIQUE SYDNE/ILEVA

*Le Comité syndical du 28 mars a acté la mise en place d'un Comité stratégique entre le SYDNE et ILEVA afin d'avoir une réflexion optimisée et unifiée sur la problématique de la gestion du traitement des déchets*

### RENCONTRE AMORCE ET A LA CRE



Le 26 juin, le Président Daniel ALAMELOU est reçu par Mme Emmanuelle WARGON, Présidente de la CRE, afin d'évoquer la valorisation du CSR.

Le 27 juin, rencontre Mr GARNIER (directeur délégué de l'AMORCE) lors d'une mission sur le traitement des biodéchets.

### SIGNATURE DE L'ACTE D'ACHAT DU NOUVEAU SIEGE DU SYDNE



Le 10 juillet 2023, le Président du SYDNE et la Présidente de la Régie du SPANC de la CINOR, Mme Ramata TOURE, ont signé l'acte notarié permettant au SYDNE de devenir propriétaire de son Siège et de s'ancrer durablement sur son territoire afin de poursuivre son développement.

### DEMENAGEMENT AU NOUVEAU SIEGE



Le 18 septembre, installation du service dans les nouveaux locaux du SYDNE à Sainte-Suzanne.

### ENTREE DU DEPARTEMENT AU COMITE SYNDICAL



Lors du Comité Syndical du 27 septembre, le Département de la Réunion est présenté en tant que nouveau membre titulaire en la personne de Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE.



Octobre



### SEMINAIRE SUR LES DECHETS

*Le 4 octobre, le SYDNE organise le 1<sup>er</sup> séminaire sur la gestion des déchets ménagers en partenariat avec la CINOR et la CIREST afin d'échanger sur l'avenir de ces déchets ménagers.*



### PRESENTATION DU NOUVEAU LOGO

*L'identité visuelle du SYDNE évolue avec la présentation du nouveau logo plus lisible et plus visible lors du Comité syndical du 31 octobre*



Novembre



### RENCONTRE A LA CRE

*Le 22 novembre Mme Emmanuelle WARGON, Présidente de la CRE, rencontre la délégation du SYDNE, composée du Président, Mr Daniel LAMELOU, et du 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mr Joé BEDIER. Cette mission avait pour objectif de finaliser les modalités de valorisation du CSR.*



### PARTICIPATION AU CONGRES DE L'AMF

*Le 23 novembre, Le Président du SYDNE, Daniel ALAMELOU, et son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mr Joé BEDIER, ont tenu à visiter les stands de nos partenaires, avec qui nous œuvrons au quotidien dans le traitement des déchets : groupe NICOLLIN, groupe SUEZ RV, CITEO,...*



### COMITE DE PILOTAGE ISDU

*Le 27 novembre, tenue du 4<sup>e</sup> COPIL ISDU avec les élus et les services de l'Etat afin de présenter les conclusions des études techniques d'identification des sites potentiels pour l'ISDU,*



### COMITE SYNDICAL ISDU



*Le 6 décembre, tenue du dernier Comité syndical de l'année actant les 3 potentiels sites retenus pour les études de faisabilité de la future ISDU*

### DELIBERATION DE LA CRE SUR LE CSR

*Validation de la délibération de la CRE fixant les caractéristiques techniques et financières de la valorisation du CSR. Cette délibération est l'aboutissement d'intenses échanges entre la CRE et le SYDNE.*

## PARTIE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES

En 2023, l'effectif du SYDNE est de **13 agents**. L'année a été marquée par deux départs (le Chef de projets et la Directrice Générale des services) et trois arrivées (l'Assistante aux instances délibérantes et communication, la Cheffe de projets et le Directeur des affaires générales).

COMPARATIF		
	2022	2023
Effectif	11	13
Moyenne d'âge	43,86 ans	40,19 ans
Répartition des agents par catégorie	A : 55% B : 18% C : 27%	A : 46 % B : 15 % C : 38%
Départs	1	3
Arrivées	0	2
Taux d'absentéisme global	14,01%	15,05%
Répartition par genre	Homme : 45% Femme : 55%	Homme : 38% Femme : 62%
Formations	9,09%	30,80%

Les effectifs employés par la collectivité se composent majoritairement de fonctionnaires titulaires (62%).

### Effectifs

➔ 13 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 8 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



➔ 1 contractuel permanent en CDI

Le personnel est majoritairement issu de la filière administrative (62%) puis technique (38%). Les agents sont pour près de la moitié (46%) de niveau cadre (catégorie A).

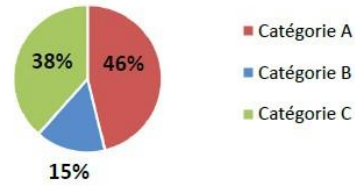
La répartition par genre montre une surreprésentation des femmes (62%).

## Caractéristiques des agents permanents

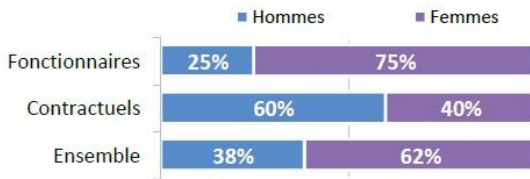
### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	75%	40%	62%
Technique	25%	60%	38%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### ➔ Répartition des agents par catégorie



### ➔ Répartition par genre et par statut

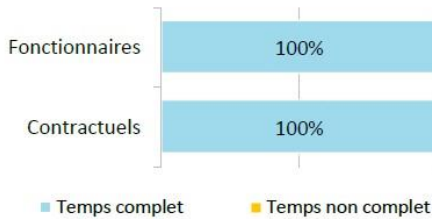


### ➔ Les principaux cadres d'emplois

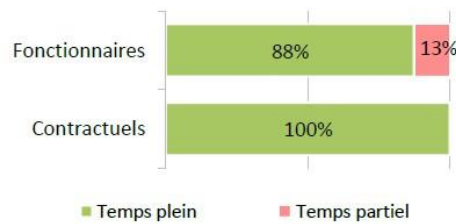
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	31%
Attachés	23%
Ingénieurs	15%
Rédacteurs	8%
Ingénieurs en chef	8%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
13% des femmes à temps partiel

Le personnel est relativement jeune avec un âge moyen à **40 ans**.

## Pyramide des âges

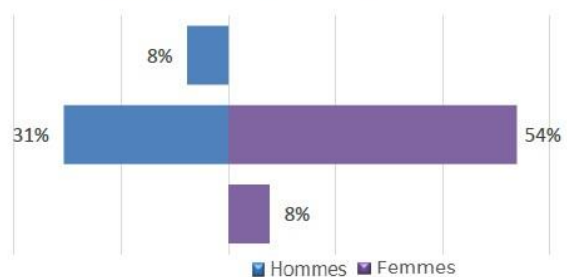
### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 40 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	41,88
Contractuels permanents	37,50
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>40,19</b>

Tranche d'âge	de 50 ans et +	de 30 à 49 ans	de - de 30 ans
---------------	----------------	----------------	----------------

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

En termes de mouvement de personnel, nous avons une fin de détachement (DGS) et une démission (le chef de projet), qui ont été compensés par un détachement externe (DAG), un recrutement contractuel (cheffe de projets) et un renouvellement contractuel (ingénieur d'exploitation).

## Mouvements

### ➔ En 2023, 3 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2023
12 agents	13 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	↗	25,0%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>8,3%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de détachement	50%
Démission	50%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de détachement	33%
Arrivées de contractuels	33%
Remplacements (contractuels)	33%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

En 2023, un agent a bénéficié d'une promotion interne.

## Évolution professionnelle

### ➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

### ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

### ➔ Aucun avancement d'échelon et 2 avancements de grade

### ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

### ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

En 2023, le taux d'absentéisme global s'élève à **15 %** et se justifie par l'effectif restreint, des arrêts maladie ordinaires, longue maladie et accident du travail. Ces absences sont compensées par le recrutement d'agents contractuels.

## Absences

➔ En moyenne, 79,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 10,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	9,93%	2,96%	7,25%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	21,78%	2,96%	14,54%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	22,43%	3,23%	15,05%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 5 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 46,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

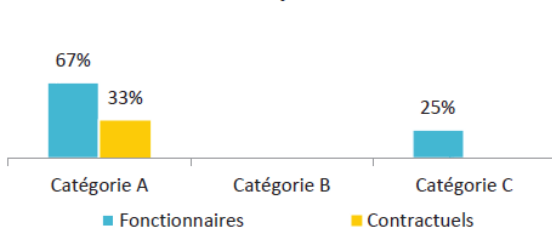
En 2023, plus de 30% du personnel a suivi une formation professionnelle, ce qui contribue à une montée en compétence du syndicat. Les formations de l'année 2023 ont été délivrées par le CNFPT avec une cotisation annuelle d'un montant 4 170 €.

## Formation

➔ En 2023, 30,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

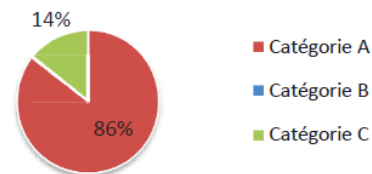
➔ 14 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



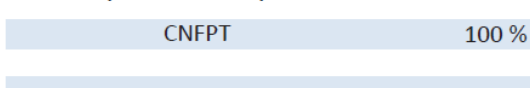
➔ 4 170 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

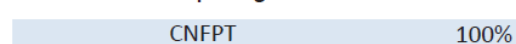


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 1,1 jour par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



## PARTIE 3 : LA COMMANDE PUBLIQUE

SYDNE gère l'ensemble des prestations de traitement des déchets ménagers.

### 1/ LES MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent de passer de nombreux marchés publics, selon diverses procédures (appels d'offres ouverts, marchés à procédure adaptée...), auprès de divers prestataires.

Les marchés en cours :

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin de contrat	Localisation des équipements de traitement
Valorisation des Ordures ménagères résiduelles et des Encombrants				
Marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères"	INOVEST	21/12/2020	29/10/2026	Sainte-Suzanne
		(Suite à notification du 13/11/2017)	(7 ans à compter du jugement du TA du 29/10/2019)	
Centres de broyage, de compostage et analyses physico-chimique des déchets verts				
Traitement des déchets verts du bassin Nord du SYDNE : <b>Lot 1</b> Exploitation de la plateforme de broyage des déchets verts située à la Jamaïque.	GREEN TROPICAL CIRCLE	01/06/2022	31/05/2027	Saint-Denis
Traitement des déchets verts du bassin Nord du SYDNE : <b>Lot 2</b> Traitement par broyage sur la plateforme du titulaire	RECYCLAGE DE L'OUEST	01/06/2022	26/07/2027	Saint-Paul
Exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose	GREEN TROPICAL CIRCLE	07/09/2022	06/09/2027	Sainte-Rose
Valorisation des déchets verts du SYDNE Bassin Est	CITEVA Sous-traitant DSDN	01/10/2020	30/09/2025	Saint-André

Tri des déchets recyclables				
Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE, éligibles aux soutiens financiers de CITEO.	<b>PULP ECO</b>	<b>03/10/2022</b>	<b>03/04/2023</b>	<b>Le Port</b>
Tri et conditionnement des déchets recyclables du SYDNE	<b>VAL OI</b>	<b>02/01/2021</b>	<b>31/12/2025</b> <small>(3 ans reconductible 2 fois un an = 5 ans)</small>	<b>Sainte-Marie</b>
Valorisations des pneus usagés	<b>SOLYVAL</b>	<b>01/06/2021</b>	<b>30/05/2023</b>	<b>Le Port</b>
Convention constitutive d'un groupement de commandes (CINOR/SYDNE/CIREST)				
Dépollution et Valorisation des Déchets métalliques				
Valorisation des déchets métalliques en vrac issus des déchetteries ou autres sites de transit ou de traitement du secteur Nord du SYDNE	<b>CDA A</b>	<b>10/08/2022</b>	<b>09/08/2023</b>	<b>Sainte-Marie</b>
Prestations intellectuelles : Conseil Juridique				
Assistance expertise juridique	<b>DUGOUJON</b>	<b>23/08/2022</b>	<b>23/08/2023</b>	
Prestations intellectuelles : Etudes techniques				
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la plateforme de compostage de déchets verts de Sainte-Rose du SYDNE	<b>IDEM'S</b>	<b>04/11/2020</b>	<b>25/11/2023</b>	<b>PFC DV Ste-Rose du SYDNE</b>
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ouvrage de rejet de la plateforme de broyage de déchets verts de la Jamaïque du SYDNE	<b>ARTELIA</b>	<b>18/05/2020</b>	<b>11/06/2023</b>	<b>PFB DV Jamaïque du SYDNE</b>
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur le secteur de La Montagne	<b>ARTELIA</b>	<b>24/09/2020</b>	<b>19/10/2024</b>	<b>Projet PF DV La Montagne SYDNE</b>
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour analyse des offres marché de traitement des déchets verts Nord	<b>ELCIMAI</b>	<b>02/09/2021</b>	<b>02/02/2022</b>	<b>Sainte-Marie</b>
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de traitement de déchets verts sur Saint-Benoît	<b>SAFEGE</b>	<b>10/12/2020</b>	<b>16/06/2025</b>	<b>Projet PF DV Saint-Benoît SYDNE</b>

Les marchés passés en 2023 :

N°	OBJET DU MARCHÉ	DATE DE DEMARRAGE	MONTANT	ENTREPRISE	DUREE
2023-03-AO	Traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE	12/12/2023	4 044 750,00 € HT	ENTREPRISE ROBERT	5 ans
2023-01-PA	Valorisation des pneus usagés issus du territoire du SYDNE	09/05/2023	210 000,00 € HT	SOLYVAL	5 ans
2023-03-PA	Recherche foncière ISDU	13/03/2023	37 815,50€ HT	AGORAH	6 mois
2023-04-PA	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et les travaux d'aménagement intérieur de locaux à usage de bureaux	30/06/2023	99 133,97€ HT	Groupement MS3C/CAZAL-ALUCOLOR-FABRICE PLOMBERIE-FMC-EDSR	1 mois
2023-05-PA	Valorisation des déchets métalliques	15/11/2023	Recette 205 460,33 € HT	METAL REUNION	12 mois
2023-02-PA et 2023-07-PA	Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE	08/04/2023 et 07/10/2023		PULP ECO	6 mois

## 2/ CONTRATS DE VALORISATION

Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

### - Contrats CITEO

CITEO est un éco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2019 d'Eco-Emballages et d'Eco folio. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément d'Etat pour une durée de 5 ans. La mission de CITEO est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis en marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

### - Papiers Graphiques

Les EPCI ont choisi de signer le contrat Papiers Graphiques avec CITEO pour une durée de 5 ans (2018-2022). Ce contrat permet de financer et accompagner la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.

### - Contrat de valorisation des papiers et des Journaux/Revues/Magazines

Les contrats de prestations de services concernant la valorisation de ce gisement ont été remportés par la société PulpEco sur toute l'année 2022. La recette financière issue de la revente de ces matières sur le marché mondial a été perçue par le SYDNE.

- **Contrat de valorisation des déchets métalliques**

Le SYDNE dispose également d'un marché de valorisation des déchets métalliques en vrac issus principalement du tri sélectif collecté en caissons dans les déchetteries des EPCI membres, mais aussi des collectes ponctuelles séparatives sur appel des usagers sur le territoire Est, des sites de transit ou en provenance d'autres sites désignés par le SYDNE.

Tout au long de l'année 2022, c'est la société CDAA située à Sainte-Marie, qui a été le titulaire de ce marché de tri et recyclage pour valorisation. Ce marché a donné lieu à une recette perçue par le SYDNE, qui est liée à la revente de ces matières sur le marché mondial.

## PARTIE 4 : EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT EN 2022

Les équipements de traitement du SYDNE sont répartis sur le secteur Nord et Est pour relier et fédérer l'ensemble du territoire.

### 1/ EQUIPEMENTS EN 2023

SYDNE s'appuie sur les équipements suivants pour assurer sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés :

	EQUIPEMENTS 2023	EXPLOITANT	LOCALISATION
BASSIN NORD	Plateforme de tri et de conditionnement des déchets métalliques	CDAA - <i>jusqu'en septembre 2023</i>	Sainte-Marie
	Plateforme de broyage des déchets verts	<b>SYDNE</b>	Saint-Denis
	Centre de Valorisation Multifilières (CVMF)	INOVEST	Sainte-Suzanne
	Centre de tri des déchets d'emballages recyclables secs	VAL OI	Sainte-Marie
BASSIN EST	Plateforme de compostage des déchets verts	<b>SYDNE</b>	Sainte-Rose
	Plateforme de broyage des déchets verts	<i>DSDN - Fermeture du site en Novembre 2023</i>	Saint-André
	Plateforme traitement des INERTES	ENTREPRISE ROBERT	Bras-Panon
BASSIN OUEST	Centre de recyclage des pneus	SOLYVAL	Le Port
	Plateforme de tri et de conditionnement des déchets métalliques	METAL REUNION - <i>à partir de septembre 2023</i>	Le Port
	Plateforme de broyage des déchets verts	RECYCLAGE DE L'OUEST	Saint-Paul

En annexe, la fiche d'identité de chaque équipement indique son objet et son fonctionnement.

## 2/ MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

EN 2023, La destination et le mode de traitement de chaque déchet sont référencés ci-après :

Déchets	Installation de traitement ou prise en charge	Mode de traitement
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	CVMF INOVEST	Tri et valorisation
<b>Biodéchets</b>	CVMF INOVEST	Tri et valorisation
<b>Encombrants</b>	CVMF INOVEST	Tri et valorisation
<b>Gravats/Inertes</b>	Plateforme de concassage et tri	Valorisation/Réemploi
<b>Emballages recyclables</b> (Papier, journaux, magazines, cartons, métaux, bouteilles et flacons en plastique)	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
<b>Verre</b>	Prestataires (Métal Réunion et STS)	Recyclage
<b>Déchets verts</b>	Plateformes broyage ou compostage SYDNE Nord et Est	Broyage, compostage
<b>Métaux</b>	Prestataires (CDAA ou Métal Réunion)	Tri et recyclage
<b>Pneus</b>	Prestataires (SOLYVAL)	Recyclage

## PARTIE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS :

### 1/ LES TONNAGES TRAITES EN 2023 :

	SYDNE 2023		
<b>Population municipale</b>	<b>338 974</b>		
DECHETS ENTRANTS (en tonne)		Delta 2023/2022	Kg/hab
Collectes sélectives (hors verre)	9 612	-5,80%	28,35
Verre	4 474	-3,02%	13,20
Déchets verts (-refus DV)	43 199	-5,86%	127,44
Ordures ménagères (+refus DV)	94 287	1,02%	278,15
Encombrants	34 322	-15,50%	101,25
Placo	999	-14,71%	2,95
Inertes	8 557	-0,36%	25,24
Métaux / VHU	6 343	0,55%	18,71
DEEE	2 226	-3,13%	6,57
Filières REP	355,47	-27,45%	1,05
Biodéchets	306,18	-39,85%	0,90
<b>TOTAL</b>	<b>204 680</b>	<b>-4,36%</b>	<b>603,82</b>

Pour 2023, on note une baisse globale (-4.36%) des tonnages des déchets ménagers et assimilés (DMA) traités, avec **204 680 tonnes** sur le bassin Nord Est de l'île. Soit **603.82 kg/habitant** (-4.34%).

Les ordures ménagères sont relativement stables (+1%) à 94 287 tonnes traitées. A contrario des emballages ménagers, qui continuent de chuter (-5.80%), pour passer sous les 10 000 tonnes de déchets traités, à 9 612 T.

La baisse des déchets d'encombrants s'accroissent fortement (**-15.5%**) pour atteindre 34 322 tonnes traitées en 2023.

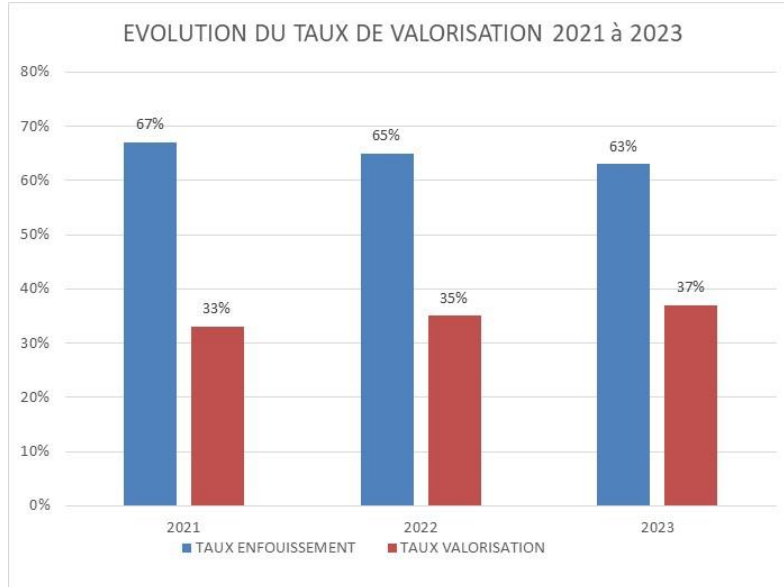
Les déchets végétaux connaissent une légère baisse (-5.8%), en l'absence d'événements climatiques notables en 2023.

Le tri du verre, jusqu'ici en constante progression, connaît en 2023, une baisse (-3%).

Le constat à la baisse est identique pour les filières REP (responsabilité élargie du producteur),: - 3.13% pour les D3E et -27.45% pour les autres filières REP (piles, batteries, pneus). Une meilleure connaissance du public des conditions de reprise des anciens appareils ménagers (D3E) est à promouvoir. Le développement et la structuration des filières REP en outremer, et à La Réunion en particulier, sont insuffisants.

La valorisation des biodéchets reste encore symbolique avec à peine 306 tonnes traitées en 2023. Le déploiement de la collecte séparative des biodéchets sur la CINOR et la CIREST est attendue pour 2024-2025.

**Globalement**, en 2023, la part de déchets valorisée est de **37%**. Ce qui représente une progression de 5.71% par rapport à l'an dernier et une hausse sensible **(+12.12%)** par rapport à 2021.



Le gisement total de déchets traités évolue favorablement à la baisse depuis 2021 **(-4.78%)**.

En 2023, le total des tonnages non valorisés s'élève à **128 544 tonnes**. Cela comprend les 104 572 tonnes de déchets enfouis (dont 103 573 T issus du CVM de INOVEST et 999 T issus de placoplâtres) et les 23 972 tonnes de perte matière sur l'ensemble des flux.

L'évolution, par flux, des tonnages traités, **entre 2021 et 2023**, est plus disparate :

- Les tonnages d'emballages recyclables régressent chaque année, depuis 2021, d'avantage (- 8.74%)
- Pour le verre, malgré une baisse (-3%) en 2023, ce flux progresse (+2.64%),
- Les ordures ménagères diminuent régulièrement (-3,39 %),

	2021	2022	2023	% evo 21/22	% evo 22/23	% evo 21/23
Collectes sélectives (hors verre)	10 532	10 203	9 612	-3,12%	-5,80%	<b>-8,74%</b>
Verre	4 359	4 613	4 474	5,83%	-3,02%	<b>2,64%</b>
Déchets verts (-refus DV)	41 335	44 924	43 199	8,68%	-3,84%	<b>4,51%</b>
Ordures ménagères (+refus DV)	97 593	94 298	94 287	-3,38%	-0,01%	<b>-3,39%</b>
Encombrants	41 391	40 619	34 322	-1,87%	-15,50%	<b>-17,08%</b>
Placo	1 124	1 171	999	4,22%	-14,71%	<b>-11,11%</b>
Inertes	8 665	8 588	8 557	-0,89%	-0,36%	<b>-1,24%</b>
Métaux / VHU	6 759	6 308	6 343	-6,68%	0,55%	<b>-6,16%</b>
DEEE	2 422	2 298	2 226	-5,11%	-3,13%	<b>-8,08%</b>
Filières REP	298	490	355	64,67%	-27,45%	<b>19,46%</b>
Biodéchets	474	509	306	7,47%	-39,85%	<b>-35,35%</b>
<b>Total</b>	<b>214 950</b>	<b>214 021</b>	<b>204 680</b>	<b>-0,43%</b>	<b>-4,36%</b>	<b>-4,78%</b>

- Les encombrants poursuivent leur baisse drastique (- 17%),
- Et les filières REP, malgré une baisse en 2023 (-3%), continuent de progresser (+19.46 %).



## 2- TRAITEMENT DES OMR ET ENCOMBRANTS

Dans le cadre de la stratégie de valorisation et de traitement des déchets du SYDNE, l'année 2023 est la troisième année de plein exercice du Centre de Valorisation Multifilières (CVM) de la société INOVEST, implanté à Sainte-Suzanne, au lieu-dit des Trois Frères.



Ce nouveau mode de valorisation et de traitement concerne les déchets prédominants du SYDNE (OMR : Ordures Ménagères Résiduelles ; ENC : Encombrants), mais également certains déchets connexes (RCS : Refus de tri de la collecte sélective ; RDV : Refus de tri de déchets verts ; placoplâtre).

Le bilan des tonnages entrants du CVMF, en 2023, est présenté ci-après (hors placoplâtre).

Traitement CVMF d'INOVEST (marché MN48)				Variation 2023/2022
Population SYDNE	334 364 hab.	339 038 hab.	338 974 hab.	
Année	2021	2022	2023	
DMA (OMR + BIODECHETS) (tonnes)	96 591	93 845	94 385	0,58%
Encombrants (tonnes)	41 391	40 619	34 322	-15,50%
Refus de tri DV (tonnes)	1 467	962	208	-78,40%
<b>TOTAL (tonnes)</b>	<b>139 449</b>	<b>135 426</b>	<b>128 915</b>	<b>-4,81%</b>
<b>Ratios Kg/ hab./an</b>	417	399	380	-4,79%

Ainsi, en 2023, ce sont **128 915 tonnes** de déchets du SYDNE qui ont été admis sur le centre de valorisation multifilières d'INOVEST (hors placoplâtre). Soit - 4.81 % par rapport à 2022. Une diminution qui se retrouve pour l'essentiel dans les apports d'encombrants (-15.5 %).



Quai de réception du CVMF

Bilan des tonnages sortants au CVMF en 2023 :

	2022		2023		évolution 2023/2022
	Tonnage	% sortant	Tonnage	% sortant	%
<b>SORTANTS Produits</b>					
MPS	2 826	2,09%	3 287	2,55%	16,33%
Compost	1 347	0,99%	1 435	1,11%	6,53%
CSR	3 795	2,80%	32 218	25,0%	748,95%
inerte	1 613	1,19%	3 905	3,03%	142,09%
Enfouissement	118 838	87,75%	103 573	80,34%	-12,84%
Valorisation	1 589	1,17%	5 537	4,29%	248,43%
PERTE MATIERE	14 999	11,08%	19 805	15,36%	32,04%
<b>Total sortant</b>	<b>135 426</b>	<b>100,00%</b>	<b>128 915</b>	<b>100,00%</b>	

Le tonnage enfoui, issu du CVMF, hors placo, en 2023 est de **103 573 tonnes** contre 118 838 tonnes en 2022. Soit une baisse significative de **12.84%**.

La production de **CSR a atteint les 25% en 2023 contre 2.80% en 2022.**

Pour la seconde année d'exploitation, les objectifs contractuels ne sont pas atteints :

- Taux de production de CSR (25%) au lieu de 41%
- Le Taux d'enfouissement (80.34%) dépasse le seuil contractuel fixé à 27.5%

Ces manquements, en termes d'objectifs de performance, donneront lieu à des pénalités.

Sur l'année 2023, INOVEST à poursuivit les travaux sur différents équipements afin de gagner en productivité et fiabiliser les lignes de production.

Le contrat d'INOVEST prévoit la valorisation des déchets ménagers en 3 grandes familles :

- **Les matières premières secondaires (MPS)** : papier/cartons, métaux ferreux et non-ferreux et plastiques pour le recyclage ;

En 2023, INOVEST rencontre toujours des difficultés à trouver des repreneurs locaux pour les MPS du fait d'une humidité trop importante de la matière entrante. Néanmoins, la part valorisée des MPS progresse (+4.29 %).

- **Le compost** de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) pour la valorisation organique ;

- **Le combustible solide de récupération (CSR)** pour la valorisation énergétique.

Le CSR a vocation à être valorisé énergétiquement sur la future chaudière de ALBIOMA Bois Rouge.

La valorisation énergétique du CSR doit permettre de finaliser notre stratégie de traitement des déchets ménagers qui ambitionne de valoriser plus de 70% des déchets ménagers collectés sur notre bassin de vie.

Le développement de la filière de valorisation énergétique du CSR issus des déchets ménagers, porté par le SYDNE, a permis en 2023 de définir les conditions techniques et financières auprès de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). Plusieurs échanges ont ainsi été engagés, depuis, afin de définir un modèle pérenne et équilibré.

**La délibération du SYDNE (n° 2023/4-08) prise en séance du 31 octobre 2023, a validé la décision de principe de produire et de valoriser le combustibles solides de récupération (CSR), issu du centre multifilières, sur la future chaudière de ALBIOMA Bois Rouge, jusqu'au 31 mai 2043, dans les conditions techniques et financières fixées par la délibération du 16/11/2023 (n° 2023-335) et son annexe B.**

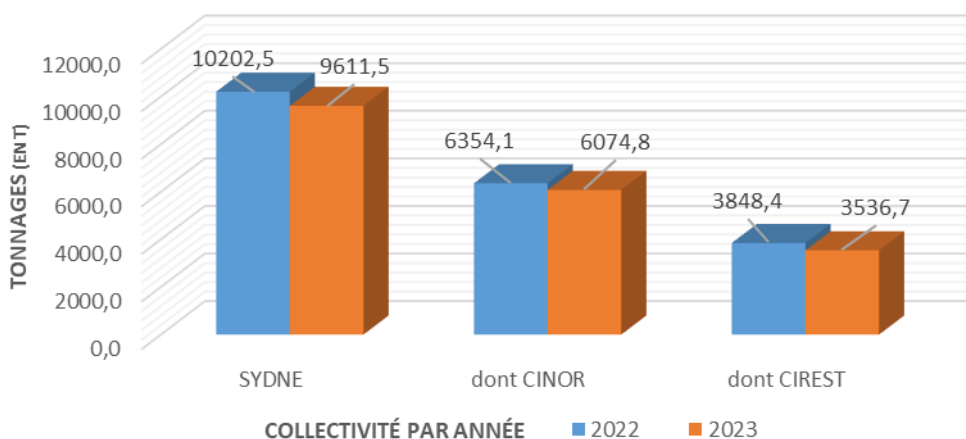
### 3- TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES

#### 1. Collecte sélective (bac jaune) :

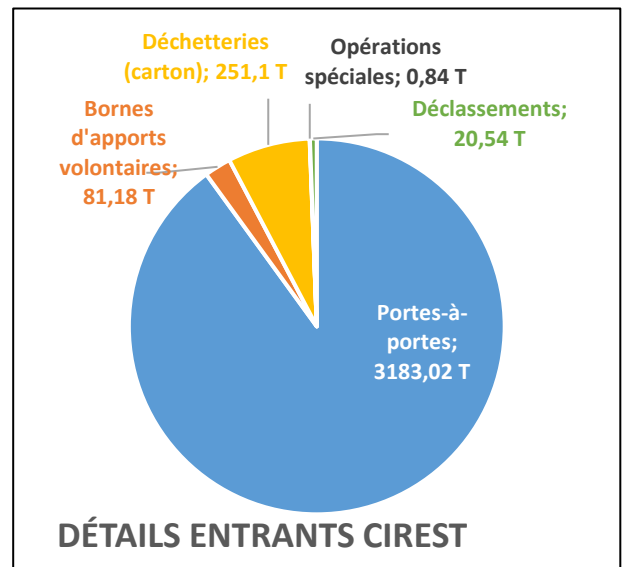
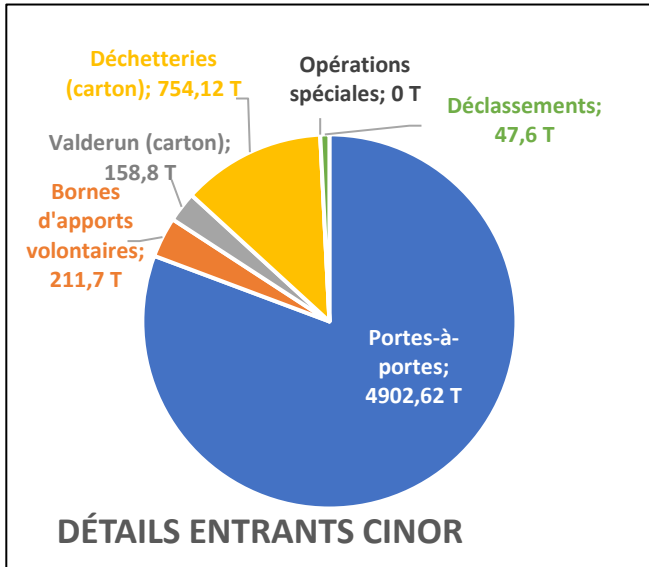
Le tri et le conditionnement des déchets recyclables secs en vue de leur valorisation sont réalisés via un marché public de prestation de services depuis janvier 2021, attribué à l'entreprise VALOI sur son centre de tri situé à Sainte-Marie, pour une durée maximum de 5 ans.

Traitement de la collecte sélective				
POPULATION SYDNE	334 364 hab	339 038 hab	338 974 hab	Variation 2023/2022
Année	2021	2022	2023	
Total collecté	10 531 tonnes	10 203 tonnes	9 612 tonnes	-5,80%
Ratios kg/ habitant/an	31,19 kg/hab./an	30,09 kg/hab./an	28,35 kg/hab./an	-5,78%
Déchets valorisés	7 281 tonnes	6 010 tonnes	5 445 tonnes	-9,40%
Ratios kg/ habitant/an	21,78 kg/hab./an	17,73 kg/hab./an	16,06 kg/hab./an	-9,38%

#### EVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS



En 2023, **9611.5 tonnes** sont entrées dans le centre de tri, et on observe une diminution globale des tonnages collectés de la collecte sélective d'environ 600 tonnes comparé à l'année 2022.



Cependant, les habitants ne maîtrisant pas toujours bien les consignes de tri, sont retrouvés parmi les déchets recyclables d'autres déchets qui ne le sont pas, on les appelle des « refus de tri ».

Au centre de tri, ils sont écartés au cours du processus et réorientés vers l'usine INOVEST pour la fabrication du CSR en vue de produire de l'énergie.



Les refus de tri contenu dans le bac jaune, représente une part très importante. Le taux de refus de tri des caractérisations des entrants de chaque adhérent du SYDNE pour l'année 2023 est de:

- **CINOR : 35,4 % (contre 39,4 % en 2022), soit 2150 tonnes de refus sur 6070 tonnes ;**
- **CIREST : 38,6 % (contre 41,8 % en 2022), soit 1370 tonnes de refus sur 3530 tonnes.**

<b>CINOR</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation (en T)</b>	<b>Variation (en %)</b>
<b>RECYCLABLE</b>	Acier	43,74	81,118	37 T	85%
	Aluminium	6,81	13,556	7 T	99%
	Carton	1312,74	1925,349	613 T	47%
	JRM	793,77	780,791	-13 T	-2%
	PEHD	55,37	97,701	42 T	76%
	PET Clair	202,51	324,921	122 T	60%
	PET Couleur	24,71	32,143	7 T	30%
	<b>TOTAL Valorisables</b>	<b>2439,66</b>	<b>3255,58</b>	<b>816 T</b>	<b>33%</b>
<b>REFUS</b>	Refus de tri	2011,31	2628,22	617 T	31%
	Déclassement	9,94	47,6	38 T	379%
	Déchets incendie	0	86,86		
	Délestage	169,3	0		
	<b>TOTAL Refus</b>	<b>2190,55</b>	<b>2762,68</b>	<b>572 T</b>	<b>26%</b>

<b>CIREST</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation (en T)</b>	<b>Variation (en %)</b>
<b>RECYCLABLE</b>	Acier	36,23	74,74	39 T	106%
	Aluminium	4,01	8,24	4 T	106%
	Carton	1118,26	877,05	-241 T	-22%
	JRM	716,74	574,44	-142 T	-20%
	PEHD	45,60	89,63	44 T	97%
	PET Clair	176,07	295,14	119 T	68%
	PET Couleur	13,29	27,78	14 T	109%
	<b>TOTAL Valorisables</b>	<b>2110,19</b>	<b>1947,03</b>	<b>-163 T</b>	<b>-8%</b>
<b>REFUS</b>	Refus de tri	2181,21	1469,82	-711 T	-33%
	Déclassement	5,22	20,54	15 T	293%
<b>TOTAL Refus</b>	<b>2186,43</b>	<b>1490,36</b>	<b>-696 T</b>	<b>-32%</b>	

L'année 2023 a été globalement plus juste dans la remontée des informations grâce à un suivi plus resserré de la part du SYDNE. D'où les différences entre les deux années sur les flux cartons et refus de tri.

Un travail est en cours entre le SYDNE, VALOI, et les EPCI ; afin de fluidifier les transmissions et la compréhension des informations et des indicateurs de performances. La finalité étant de relancer plus efficacement la synergie entre tous les acteurs afin de performer le taux de recyclables et d'abaisser le taux d'erreurs de tri. Ce qui impactera positivement les performances du centre de tri et diminuera les risques d'incendies et de pannes.

## Evènements marquants en 2023 :

### Matériel :

- Incendie en février 2023 qui a impacté la réception des BOM CS sur site pendant 3 jours (18 et 20/02). Délestage Cycléa + ISDND. Reprise de la réception des camions le 21/02.
- Panne sur séparateur balistique en mars 2023.
- Panne de 6h du convoyeur trémie d'alimentation en juin 2023.
- Pannes régulières sur les engins.

**Exploitation :**

- Difficulté sur les rotations des TC à causes des semaines de grèves et du port fermé.
- 20 déclassements des camions entrants (12 CINOR et 8 CIREST).
  - Causes principale = collectes mouillées (14 camions), présence d'OMR (6 camions).

Pose de la nouvelle presse à balles (Bollegraaf HBC80) en décembre 2023. Cette installation a engendré un retard de traitement du stock.

**Améliorations en 2023 :**

- Remise en état de l'ancienne presse à balles JOVISA du 07 au 10 avril 2023.
- Fiabilisation des données avec le nouveau fichier de suivi des tonnages en lien avec le Sydne.
- Traitement du surstock historique : Mise en place de quatre postes de nuit + un poste le samedi matin pour rattraper le retard. Puis quatre poste de nuit en fonctionnement normal.
- Mise en place d'une maintenance régulière pour nettoyage balistique et contrôle régulier du process.
- Pannes régulières sur les engins : location d'un second chariot télescopique et changement de loueur pour le mini-chargeur et le chariot élévateur.

**Axes d'amélioration en 2024 :**

- Changement des blocs de séparation des alvéoles CINOR et CIREST en prévoir en 2024.
- Etude en cours sur la simplification du protocole de déclassement des camions CS au vue de la taille du site.
- Maintien des équipes de nuit sur le budget 2024 sur 4j/semaine afin de garder les lundi soir pour les opérations de maintenance.
- Reprise des visites scolaires CINOR et CIREST.
- Remise en service des ZAR avec réfection des barrières.
- Maintien des pressées des matières issues du CVMF Inovert à hauteur de 120T/mois.

## 2. Le Verre

Les quantités de verre collectées sont en légère baisse cette année de 3 % par rapport à 2022. La collecte du verre aux points d'apport volontaire sur le territoire du SYDNE comptabilise une moyenne de 13 kg/habitant pour l'année 2023, contre 34 kg/habitant pour la moyenne nationale (Chiffres clés CITEO). Les EPCI CINOR et CIREST met à disposition des usagers des points d'apport volontaire au sein des 9 communes qui composent le SYDNE pour la collecte du verre. Il est ensuite trié puis revalorisé par la société STS à Saint Pierre et Métal Réunion au Port.

<b>Traitement de la collecte sélective du VERRE</b>				
<b>POPULATION SYDNE</b>	<b>334 364 hab</b>	<b>339 038 hab</b>	<b>338 974 hab</b>	<b>Variation 2023/2022</b>
<b>Année</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
<b>Le verre</b>	4 359 tonnes	4 613 tonnes	4 474 tonnes	-3,02%
<b>Ratios kg/ habitant/an</b>	13,04 kg/hab./an	13,61 kg/hab./an	13,20 kg/hab./an	-3,00%

## 4- TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

### 1 ♦ **Traitement des déchets verts de la plateforme de la Jamaïque :**

Après avoir fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE depuis février 2016 et suite à des démarches administratives environnementales complémentaires menées par le SYDNE, l'installation a obtenu son Arrêté d'Autorisation d'Exploiter en juin 2016.

Cet arrêté permet l'exploitation de la plateforme à pleine capacité, à savoir 16 000 tonnes par an de déchets verts traités par broyage.

En mai 2022, la gestion de la plateforme de broyage était confiée la société GTC (GREEN TROPICAL CIRCLE), filiale de HC Environnement. (Marché n° 2021-03-AO, LOT 1) pour 5 ans, avec l'activité de broyage des déchets verts.

En 2023, ce sont 17 664 tonnes de déchets verts qui sont acheminés sur cette plateforme du SYDNE pour être triés et broyés sur site puis écoulés vers des filières agricoles.



- Faits marquants en 2023 :

A partir d'octobre 2023 les flux de déchets verts de SAINT ANDRE et SALAZIE ont été réorientés vers la plateforme de la Jamaïque à la suite de la mise en redressement et liquidation de la société DSDN.

### 2 ♦ **Traitement des déchets verts sur le site de Sainte-Rose :**

Cette plateforme dispose d'une capacité de traitement par compostage de 7 700 tonnes par an de déchets verts entrants. La capacité autorisée n'est plus en adéquation avec les besoins.

L'exploitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose est sous la responsabilité de la société GTC depuis 2017 sous deux marchés consécutifs. Le marché actuel se termine en septembre 2027.

En 2023 ce sont donc 9 256 tonnes de déchets verts qui sont acheminés sur la plateforme de compostage de Sainte-Rose avec une production total de 5 616 tonnes de compost qui ont été valorisées auprès des agriculteurs, EPCI et particuliers.



- Faits marquants en 2023 :

En aout 2023 GTC a mis en service une unité de séchage du compost avec comme objectif de pouvoir réduire le temps du cycle de production du compost à 6 mois au lieu de 8 mois.



En 2023, le SYDNE a continué à **céder gratuitement le compost normé** aux agriculteurs, aux particuliers et aux collectivités. Cela a représenté l'équivalent de plus de **250 demandes reçues** par le SYDNE, et **5 616 tonnes distribuées** par notre prestataire sur la plateforme de compostage de Sainte Rose.



### **3 ♦ Traitement des déchets verts sur les sites des prestataires :**

#### **En ce qui concerne les gisements de déchets verts du Bassin EST :**

Une partie des déchets verts en provenance de la CIREST, sont traités sur la plateforme de DSDN à Saint-André depuis 2020. Ils y sont broyés puis les broyats produits sont orientés dans des filières agronomiques.

En 2023 la société a réceptionné les déchets verts de janvier à septembre 2023. La société n'a plus réceptionné de déchets verts à partir d'octobre 2023 et été mise en liquidation judiciaire par la suite.

Le stock de déchets verts du SYDNE qui était sur le site a été récupéré par le SYDNE et rediriger vers la société (Recyclage de l'Ouest) RDO pour être traité.

A partir d'octobre 2023 ce flux de déchets verts de la CIREST est traité sur la plateforme de la JAMAIQUE.

#### **En ce qui concerne les gisements de déchets verts du Bassin NORD :**

Afin de pallier le manque de capacité de traitement sur le bassin Nord, une partie des déchets verts de la commune de Saint-Denis est orientée sur la plateforme de co-compostage de RDO (Recyclage de l'Ouest) à Saint-Paul, dans le cadre du lot 2 du marché de traitement des déchets verts du bassin nord du SYDNE (marché n° 2021-03-AO, LOT 2).

Les déchets verts acheminés sur cette plateforme sont valorisés en compost.

## 4 ◇ Evolution du traitement des déchets verts de 2022 à 2023

Traitement des déchets verts par broyage et compostage				Variation 2023/2022
POPULATION SYDNE	334 364	339 038	338 974	
hab	hab	hab	hab	
Année	2021	2022	2023	
<b>TOTAL Traité</b>	<b>42 811</b>	<b>45 886</b>	<b>43 407</b>	-5%
tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	
<b>Ratios</b>	128,04	135,34	128,05	-5%
kg habitant / an	kg/hab./an	kg/hab./an	kg/hab./an	
<b>TOTAL Valorisé</b>	<b>41 295</b>	<b>44 923</b>	<b>43 199</b>	-4%
tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	

Le tonnage de déchets verts est en baisse de 5% par rapport à 2022.

Les **refus de tri** sont par contre en **nette diminution (- 78%)** : **208 tonnes en 2023 contre 962 tonnes en 2022.**

## 5- VALORISATION DES AUTRES DECHETS

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont des points de collecte pour les filières REP suivantes : piles, batteries, lampes usagées, DEEE, textiles...

### ➤ Les piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter de 7,52 t de piles usagées pour l'année 2023 contre 10 t en 2022 et 4,04 tonnes en 2021.

### ➤ Les batteries

La CINOR et la CIREST ont collecté 159.5 tonnes en 2023 contre 197 tonnes de batteries sur l'année 2022.

### ➤ Les pneus

Le tonnage récupéré est de 27.44 tonnes en 2023 contre 17,20 tonnes en 2022 et 27,05 tonnes en 2021.

### ➤ Le textile

Le textile récupéré dans les déchèteries représente 156.92 tonnes en 2023 contre 257 tonnes traités en 2022 et 111,32 tonnes en 2021.

### ➤ Les lampes

4 tonnes de de lampes ont été récupérées en 2023 contre 1,5 tonnes 2022 et 4,65 tonnes en 2021.

### ➤ Les DEEE

La CINOR et la CIREST ont contractualisé avec l'éco-organisme Ecosystèmes pour la récupération et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, suivant quatre flux :

- GEM (Gros Electroménager) Froid ;
- GEM Hors Froid ;
- PAM (Petits Appareils en Mélange) ;
- Ecrans (TV, ordinateurs...).

C'est la société RVE, basé sur Saint-André qui est missionné pour la collecte et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) issus des déchèteries.

Nos deux EPCI Adhérentes (CINOR et CIREST) organisent ponctuellement, et sur sollicitation des mairies, des collectes de DEEE notamment dans la lutte contre les dépôts sauvages et la lutte antivectorielle.

En 2023, 2 226 tonnes de déchets électriques et électroniques ont été générés par les ménages et prise en charge par les collectivités, contre 2 298 tonnes en 2022 et 2 422 tonnes en 2021.

### ➤ Les déchets métalliques

Les déchets métalliques collectés et traités sur le territoire du SYDNE représentent 6 343 tonnes en 2023, soit 1 % de plus qu'en 2022. On remarque que 84 % du gisement total provient des dépôts en déchetteries qui sont triés et conditionnés chez Métal Réunion au Port, en vue d'un recyclage dans plusieurs fonderies en Inde. Les 16 % restant du gisement total proviennent de la collecte des Véhicules Hors d'Usages (VHU) qui sont prises en charge par l'éco-organisme VHU Réunion dans le cadre de la mise en place de diverses filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) qui repose sur le fait que les producteurs doivent assurer le financement et/ou l'organisation de la collecte et du traitement des déchets, issus des produits qu'ils mettent sur le marché.

Traitement des déchets métalliques				
POPULATION SYDNE	334 364 hab	339 038 hab	338 974 hab	Variation 2023/2022
Année	2021	2022	2023	
Métaux déchèteries + PAP	5 357	5 239	5 311	1%
Pré-tri	264	157	0	-100%
VHU	901	912	1 032	13%
TOTAL Valorisé	6 522 tonnes	6 308 Tonnes	6 343 tonnes	1%
Ratios kg/habitant /an	19,32 kg/hab./an	18,61 kg/hab./an	18,71 kg/hab./an	1%

### ➤ Les inertes et gravats

La filière de traitement des déchets inertes est gérée depuis fin 2020 par l'ENTREPRISE ROBERT qui est basé sur Bras-Panon. Le marché de prestation passé avec le SYDNE a été renouvelé en 2023,

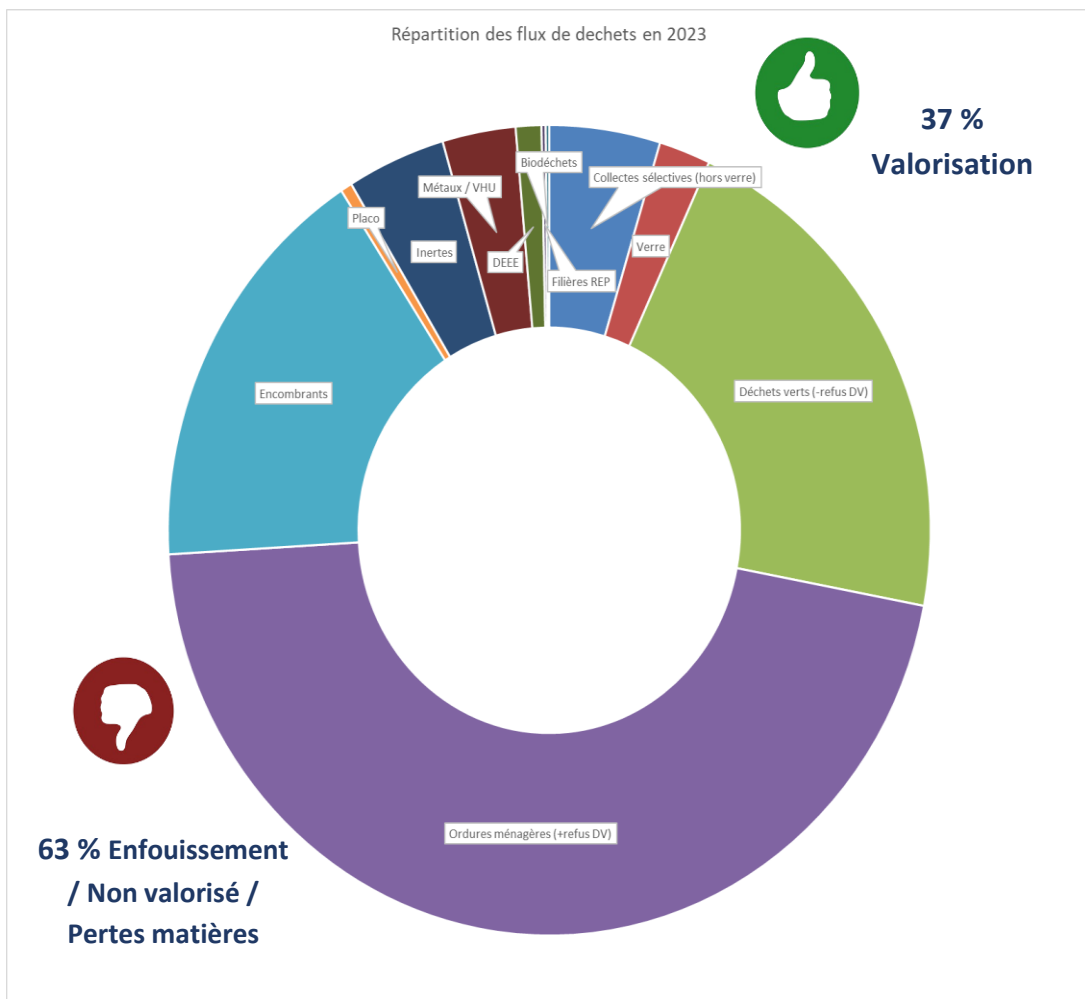
avec toujours comme objectif de traiter des déchets inertes collectés séparément, issus des onze déchèteries et des services techniques des mairies du territoire du SYDNE.

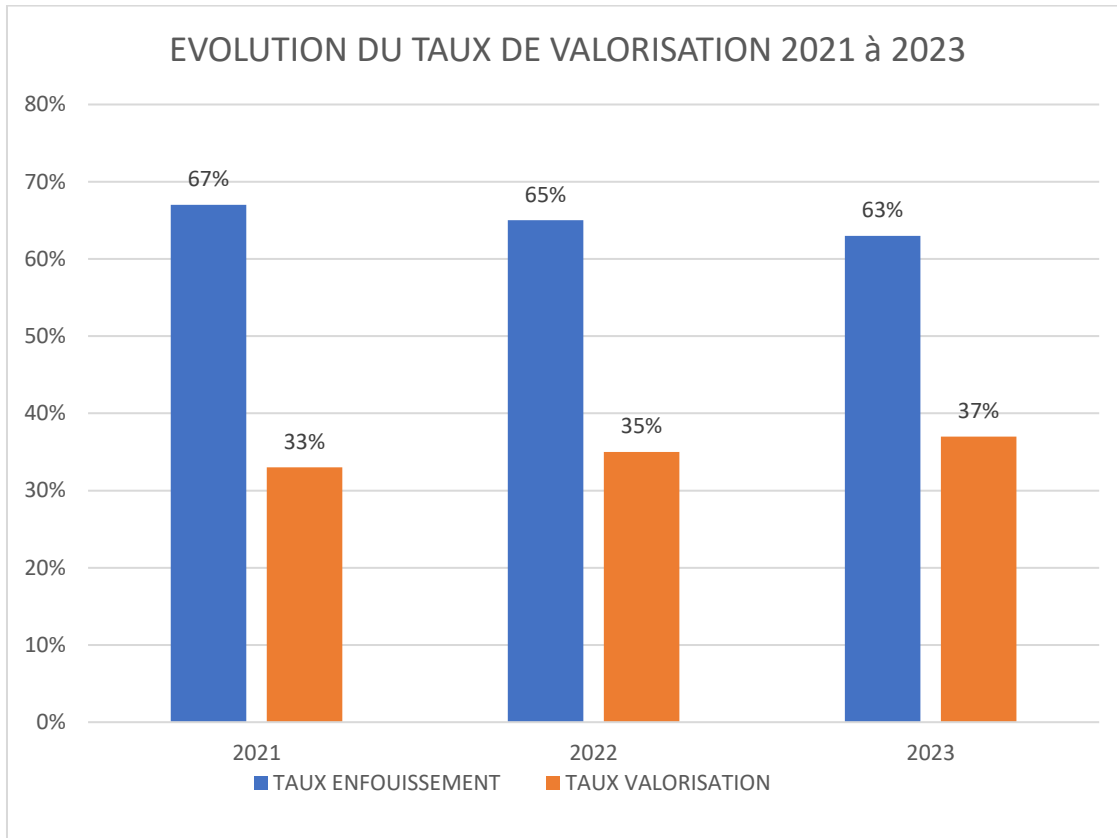
Notre prestataire dispose d'une installation qui permet la gestion des dépôts, le tri et la transformation des déchets en Matière Première Secondaires (MPS) qui sont ensuite réutilisé dans divers travaux du BTP notamment.



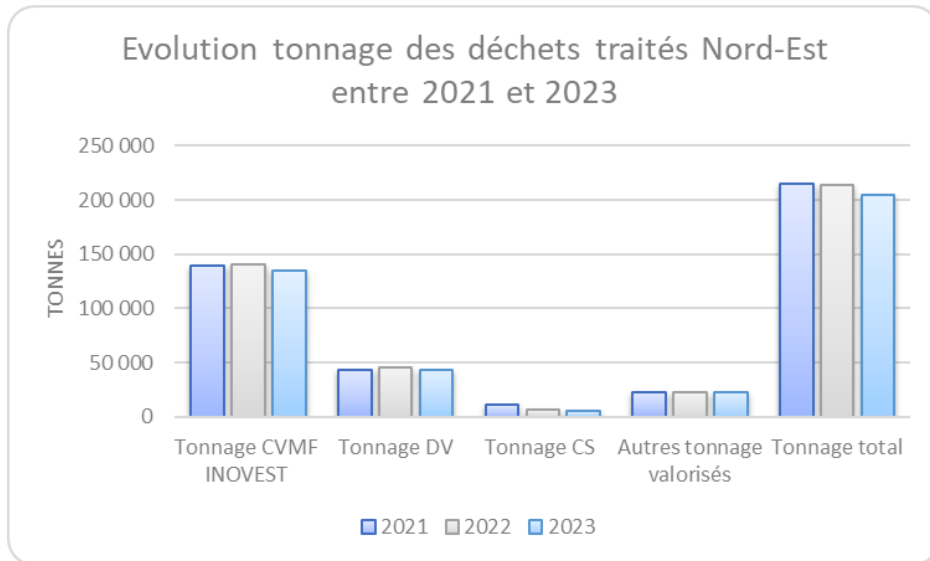
En 2023, **8 557 tonnes de déchets inertes** ont été collectés et traités contre 8 588 tonnes en 2022.

## 6- REPARTITION DES FLUX DE DECHETS EN 2023



**Evolution du taux de valorisation de 2021 à 2023 :**

Entre 2021 et 2023 le taux de valorisation a augmenté de 2% par an.



## PARTIE 6 : INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

Le SYDNE constitue son budget grâce aux contributions versées par ses adhérents.

### A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### 5 ♦ Dépenses de fonctionnement

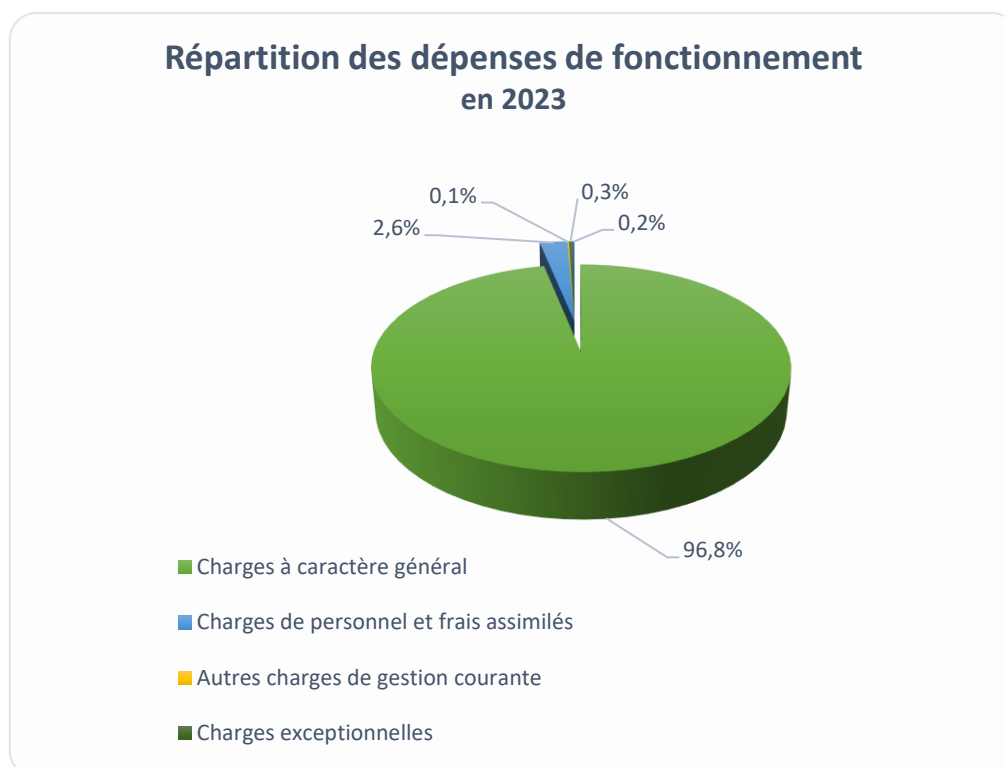
↳ Au niveau des dépenses : **35 691 809,97 € TTC** (source : compte administratif 2022-2023).

Les principales dépenses du budget de fonctionnement 2022-2023 sont réparties comme suit :

Libellés	CA 2022 Réalisé	CA 2023 Réalisé	ECART en € (CA réalisé 2023-CA réalisé 2022)	Variation en % (CA réalisé 2023-CA réalisé 2022)
<b>Charges à caractère général : contrats de prestations de services</b>				
<b>MN48 CVMF</b>	22 341 989,28 €	24 963 385,30 €	+ 2 621 396,02 €	+11,7%
<b>TRI</b>	4 009 512,50 €	4 496 405,84 €	+ 486 893,34 €	+12,1%
<b>VD</b>	5 209 056,18 €	4 750 421,94 €	- 458 634,24 €	-8,8%

<b>TOTAL PRESTATIONS TRAITEMENT DES DECHETS SYDNE</b>	<b>31 560 557,96 €</b>	<b>34 210 213,08 €</b>	<b>+2 649 655,12 €</b>	<b>+8,4%</b>
<b>Autres charges à caractère général</b>				
<b>Autres charges (dont charges de personnel)</b>	<b>1 392 987,87 €</b>	<b>1 481 596,89 €</b>	<b>+ 88 608,98 €</b>	<b>+6,4%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 953 545,87 €</b>	<b>35 691 809,97 €</b>	<b>+ 2 738 264,10 €</b>	<b>+8,3%</b>

#### Dépenses de fonctionnement en 2023



Les charges à caractère général représentent 96,80 % des dépenses de fonctionnement et sont constituées presque en totalité des prestations de traitement des déchets.

L'augmentation de 8,3% des dépenses de fonctionnement est due à la hausse de ces charges à caractère général (marchés de prestations de service) en croissance de 8,4% en 2023.

## 6 ♦ Recettes de fonctionnement

↳ Au niveau des recettes : **38 013 676,90 € TTC** (source compte administratif 2022-2023).

Outre la reprise du résultat qui était excédentaire de 146 335,25 €, les ressources 2023 de ce compte proviennent pour **35 339 984,89 €** des contributions des EPCI membres du syndicat à savoir :

- la contribution de la **CINOR** qui s'élève à **22 925 048,20 € en 2023** contre 20 087 125,82 € en 2022 soit une hausse de 14,1% ;
- et celle de la **CIREST** à **12 414 936,69 €** contre 10 806 638,89 € en 2022 soit une hausse de 14,9%.

### Répartition contribution EPCI 2022-2023

CONTRIBUTIONS EPCI	2022	2023	Variation 2023-2022
<b>CINOR</b>	<b>20 087 125,82 €</b>	<b>22 925 048,20 €</b>	<b>14,1%</b>
<b>CIREST</b>	<b>10 806 638,89 €</b>	<b>12 414 936,69 €</b>	<b>14,9%</b>

Il vous est rappelé que lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- ↳ le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- ↳ la population (sur la base INSEE), pondérée à 22,50 % ;
- ↳ la base foncière bâtie, pondérée à 25,50 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2021 (N-2), la valeur de clé de répartition pour l'année 2023 a été fixée à la hauteur de 64,87% pour la CINOR et de 35,13 % pour la CIREST.

Outre l'excédent 2022 reporté de 146 335,25 €, le solde des autres recettes soit la somme de 2 673 692,01 € concerne :

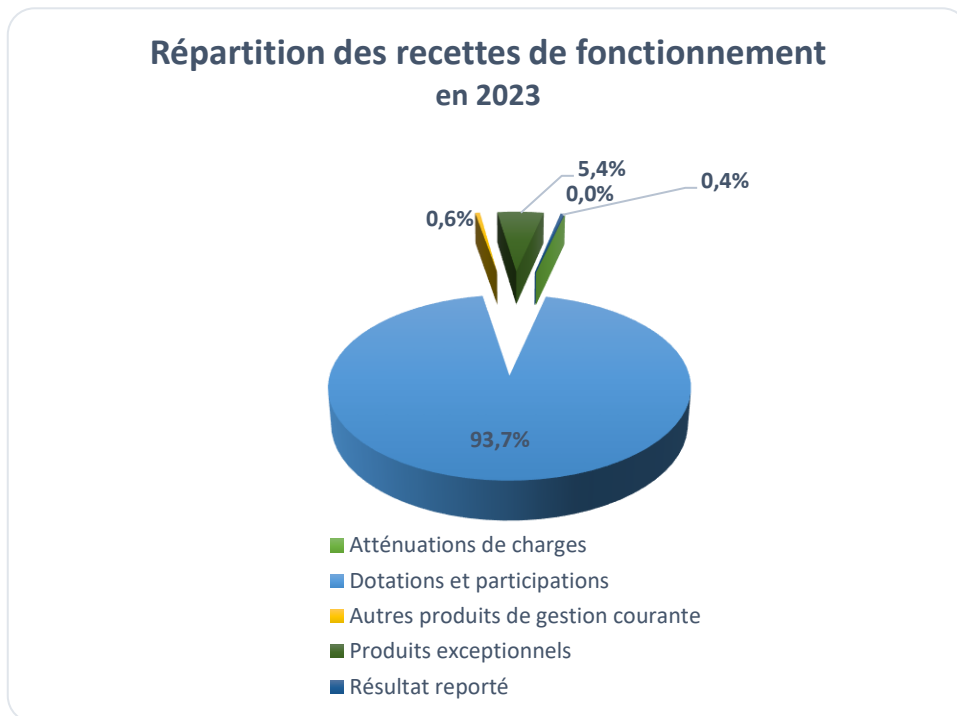
- ↳ De nouvelles recettes viennent abonder le budget pour un montant total de 400 000,00 € en 2023, celles du Département et de la Région,
- ↳ Des pénalités ont été appliquées dans le cadre du non-respect du cahier des charges des marchés de prestations de services de traitement des déchets :
  - le marché MN48, CVMF d'INOVEST représente une recette de 1 785 679,86

- en 2023 contre 1 732 336,20 € en 2022 (+3%) ;
- le marché de déchets verts pour un montant de 188 376,56 € en 2023 contre 134 501,72 € en 2022 (+40%);
- et le marché de valorisation du bac jaune pour un montant de 83 470,00 € en 2023 contre 7 645,00 € en 2022.

↳ Pour 205 460,33 € à des produits exceptionnels correspondant à des recettes de valorisation des déchets (ventes de matériaux) ;

↳ Autres recettes exceptionnelles pour un montant de 10 705,26 € (participation des agents de SYDNE sur les chèques déjeuners, etc...).

*Recettes de fonctionnement en 2023*



Les dotations et participations représentent **93,7%** des recettes de fonctionnement correspondant aux contributions des EPCI membres, du Département et de la Région.

CONTRIBUTIONS MEMBRES ASSOCIES	2023
CONSEIL REGIONAL	250 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	150 000 €

Les produits exceptionnels, entre autres les pénalités appliquées dans le cadre du non-respect du cahier des charges des marchés de prestations de services, représentent **5,4%**.

🔄 Synthèse de la section de fonctionnement :

Fonctionnement	BP 2023 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	37 595 664,75 €	38 013 676,90 €	101,11%
Dépenses	37 742 000,00 €	35 691 809,97 €	94,57%
Résultat de l'exercice 2023		2 321 866,93 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		146 335,25 €	
Résultat de clôture	(A)	2 468 202,18 €	

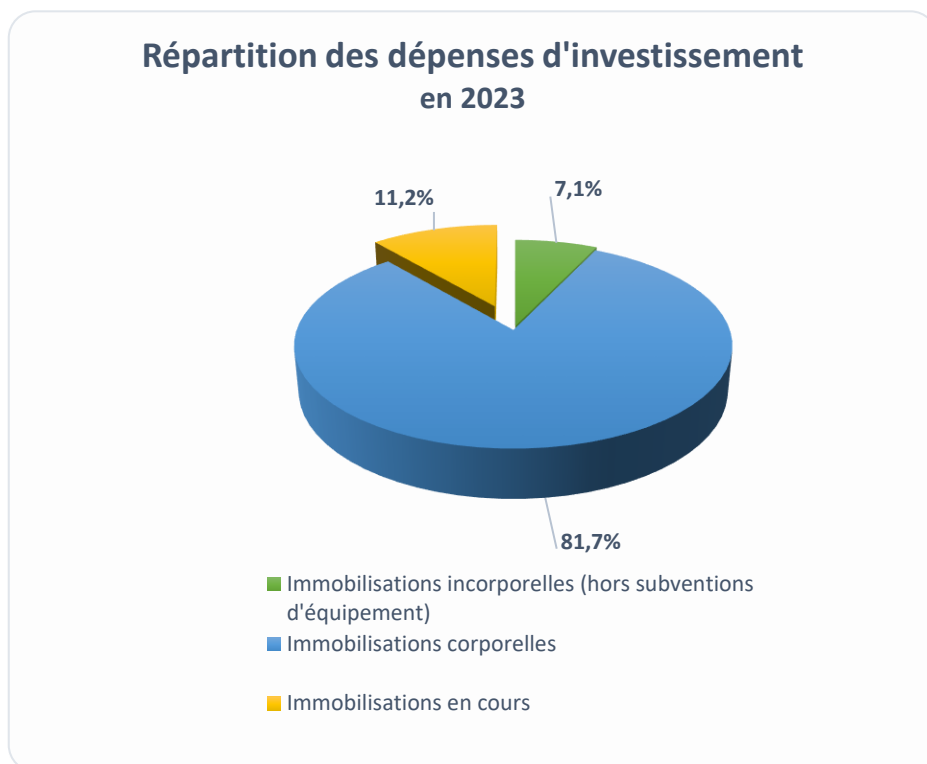
## B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

### 7 ♦ Dépenses d'investissement

🔗 [Au niveau des dépenses](#) (source compte administratif 2022-2023).

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Variation % 2023-2022
20	Immobilisations incorporelles (hors subventions d'équipement)	48 125,53 €	58 830,76 €	22,24%
21	Immobilisations corporelles	27 345,83 €	677 661,71 €	2 378,12%
23	Immobilisations en cours	170 489,50 €	92 783,82 €	45,58%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>245 960,86 €</b>	<b>829 276,29 €</b>	<b>237,16%</b>

## Dépenses d'investissement en 2023



Les dépenses d'investissement représentent **829 276,29 €**, dont 7,1% proviennent des immobilisations incorporelles (études) ; 81,7% des immobilisations en cours et 11,2% des immobilisations corporelles (biens matériels).

Elles se répartissent comme suit :

<b>Acquisition du Siège SYDNE</b>	648 088,91 €
<b>Plateforme DV Jamaïque</b>	72 118,32 €
<b>Projet ISDU</b>	53 275,13 €
<b>Projet Plateforme DV de St-Benoit</b>	4 665,50 €
<b>Hors Projets PPI</b>	51 128,43 €

## 8 ♦ Recettes d'investissement

[Au niveau des recettes](#)

Les ressources ayant servi au financement de cette section :

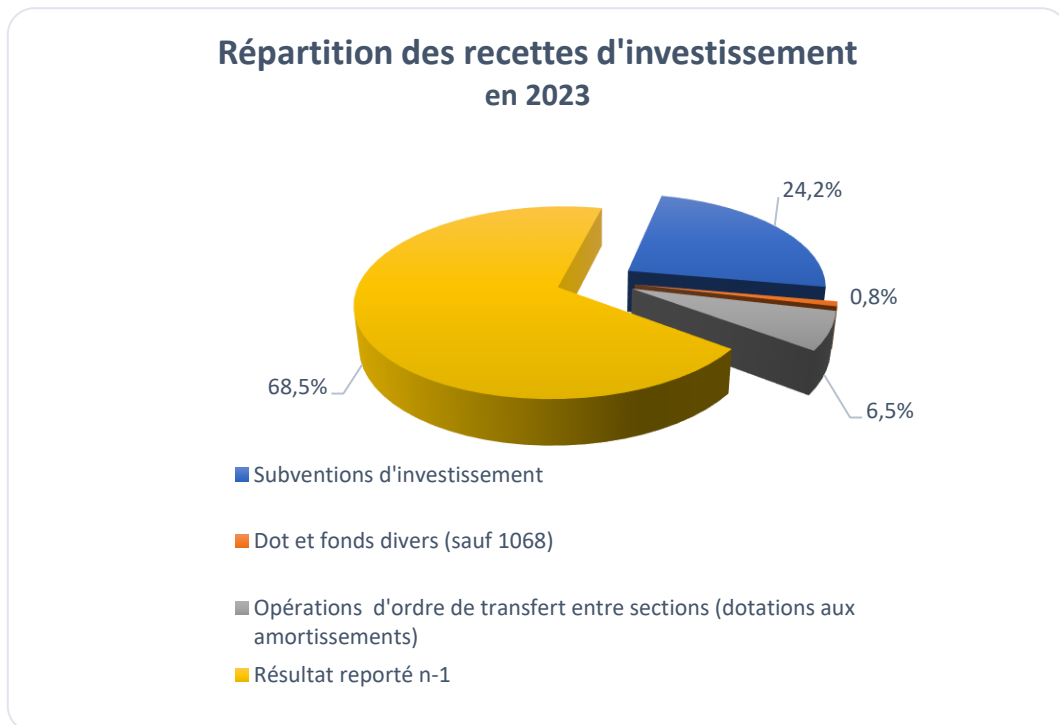
<b>Excédent 2022 reporté</b>	767 409.43 €
<b>Subventions d'investissement</b>	271 321.13 €
<b>FCTVA</b>	9 445,07 €
<b>Dotations aux amortissements</b>	72 870,33 €

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à **353 636,53 €** et proviennent :

- ✓ Des subventions d'investissement pour un montant de 271 321,13 € ;
- ✓ Du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée d'un montant de 9 445,07 € ;
- ✓ Des dotations aux amortissements pour 72 870,33 €.

Après intégration du solde d'exécution reporté de 2022 (767 409,43 €), les recettes totales atteignent **1 121 045,96 €**, d'où un solde positif de 291 769,67 € au 31 décembre 2023.

Recettes d'investissement en 2023 :



 Synthèse de la section d'investissement :

Investissement	BP 2023 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	290 342,40 €	353 636,53 €	121,80 %
Dépenses	1 057 751,83 €	829 276,29 €	78,40 %
Résultat de l'exercice		-475 639,76 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		767 409,43 €	
Résultat de clôture	(B)	291 769,67 €	

Résultat global de clôture (A+B) hors RAR	2 759 971,85 €
---	----------------

## C- SYNTHÈSE SUR LE COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2023, pour une population de 338 974 habitants et un tonnage pris en charge de 205 193 tonnes de déchets traités, le coût total des prestations de traitement des déchets avec les charges comprises est de **35 691 810 € TTC**.

### Comparaison du tonnage et des coûts de traitement des déchets de 2021 à 2023

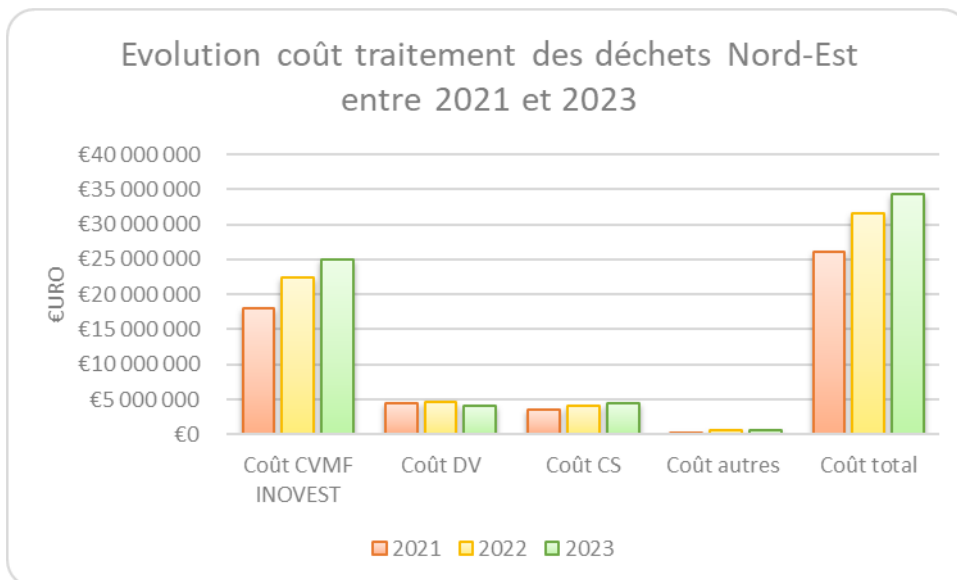
POPULATION MUNICIPALE SYDNE	334 364	339 038	338 974
	hab.	hab.	hab.
Année	2021	2022	2023
<b>Tonnage traité au CVMF d'INOVEST</b>	<b>140 621</b>	<b>134 917</b>	<b>128 609</b>
Variation	2%	-4%	-5%
<b>Coût de traitement CVMF d'INOVEST €TTC</b>	<b>18 062 535 €</b>	<b>22 341 989 €</b>	<b>25 046 090 €</b>
Variation	24%	24%	12%
<b>Tonnage traité VALORISATION ORGANIQUE (compostage, broyage déchets verts) hors Refus</b>	<b>41 295</b>	<b>44 923</b>	<b>43 199</b>
Variation	3%	9%	-4%
<b>Coût de traitement DV €TTC</b>	<b>4 484 590 €</b>	<b>4 551 369</b>	<b>4 133 032</b>
Variation	32%	1%	-9%
<b>Tonnage traité VALORISATION MATIERE (CS)</b>	<b>10 531</b>	<b>10 203</b>	<b>9 612</b>
Variation	69%	-3%	-6%
<b>Coût de traitement CS €TTC</b>	<b>3 583 310 €</b>	<b>4 009 513 €</b>	<b>4 496 406 €</b>
Variation	28%	12%	12%
<b>Tonnage traité AUTRES VALORISATION (verre, pneus, inertes...)</b>	<b>22 503</b>	<b>23 977</b>	<b>23 260</b>
<b>Coût de traitement autres €TTC</b>	<b>41 098 €</b>	<b>657 687 €</b>	<b>617 390 €</b>
<b>TONNAGE TOTAL</b>	<b>214 950</b>	<b>214 020</b>	<b>204 680</b>
Variation	4%	-0,4%	-4%
<b>TOTAL GENERAL (€TTC)</b>	<b>26 171 533 €</b>	<b>31 560 558 €</b>	<b>34 292 918 €</b>
Variation	26%	21%	9%
<b>TOTAL GENERAL (€TTC charges comprises)</b>	<b>27 410 956 €</b>	<b>32 953 546 €</b>	<b>35 691 810 €</b>
Variation	24%	20%	8%
<b>RATIO kg/hab./an</b>	<b>643</b>	<b>631</b>	<b>604</b>
Variation	5%	-2%	-4%
<b>RATIO € / hab./an</b>	<b>82 €</b>	<b>97 €</b>	<b>105 €</b>
Variation	24%	19%	8%
<b>RATIO € / t /an</b>	<b>128 €</b>	<b>154 €</b>	<b>174 €</b>
Variation	19%	21%	13%

En effet, la somme des dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord et Est est de l'ordre de 34 292 918 € TTC (tri, compostage, broyage, enfouissement, inertes, pneus) hors charges de personnel et structure.

- Pour le bassin Nord une dépense de 22 245 815,91 € TTC.
- Et pour le bassin Est une dépense de 12 047 102,09 € TTC.

Le coût du tonnage traité est de l'ordre de **34,2 M€ en 2023** contre 31,5 M€ en 2022 soit une hausse de +8% et 26,1 M€ en 2021 (+20 %) pour une population de 338 974 habitants (-0,02%) et un tonnage pris en charge de 205 193 tonnes en 2023(-4%) contre 214 021 tonnes en 2022(-0,4%) ; 214 950 tonnes en 2021(+4%).

En incluant les **charges de structure** pour le fonctionnement du SYDNE, le coût global de traitement des déchets pour le bassin Nord et Est de La Réunion, est de 35 691 810 € pour l'année 2023 alors qu'en 2022 le coût était de 32 953 546 € et 27 410 956 € en 2021.



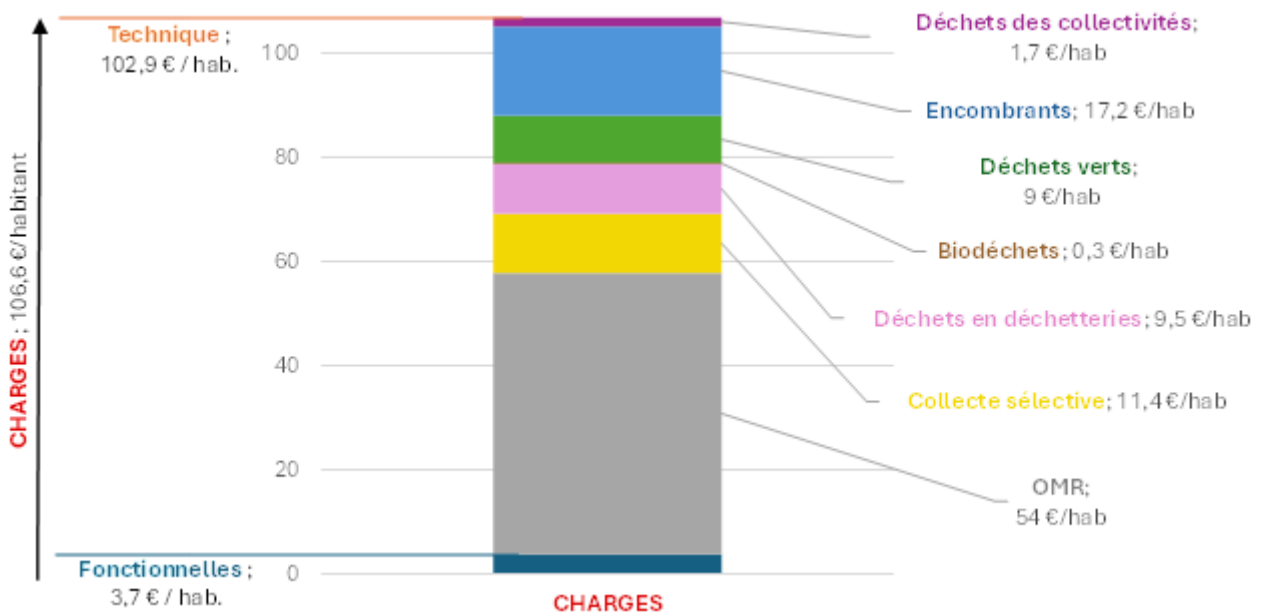
## D- LA MATRICE DES COÛTS DU SYDNE

Dans un contexte de modernisation du service public, la connaissance fine des coûts et leur mise en perspective par rapport à d'autres éléments de référence s'avère essentielle pour améliorer le pilotage du service public et identifier des leviers de maîtrise des coûts.

L'outil de pilotage Matrice des coûts est une méthode développée par l'ADEME qui permet d'identifier sur des bases homogènes les coûts supportés par les collectivités territoriales au titre de la compétence « déchets » : c'est un véritable outil de pilotage du service public des déchets.

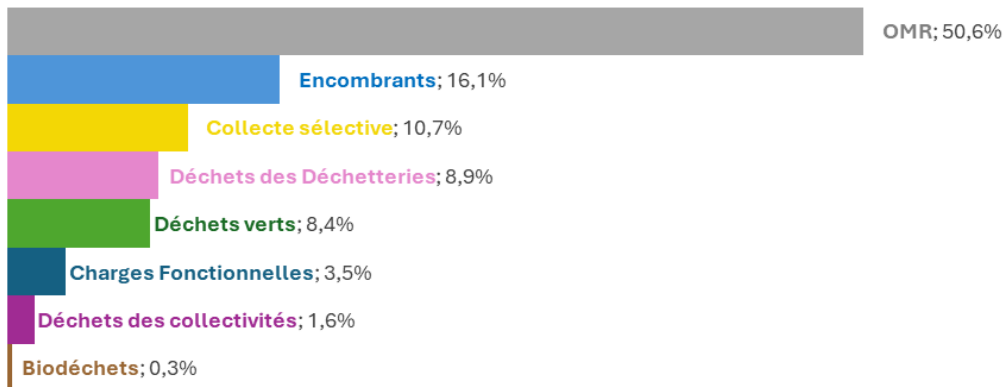
Cet outil repose sur une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchet des charges et produits du service « déchets » selon les étapes techniques de gestion. Elle permet à chaque collectivité d'analyser son propre fonctionnement et de se situer par rapport aux autres collectivités avec fiabilité.

### Schéma de répartition des charges :



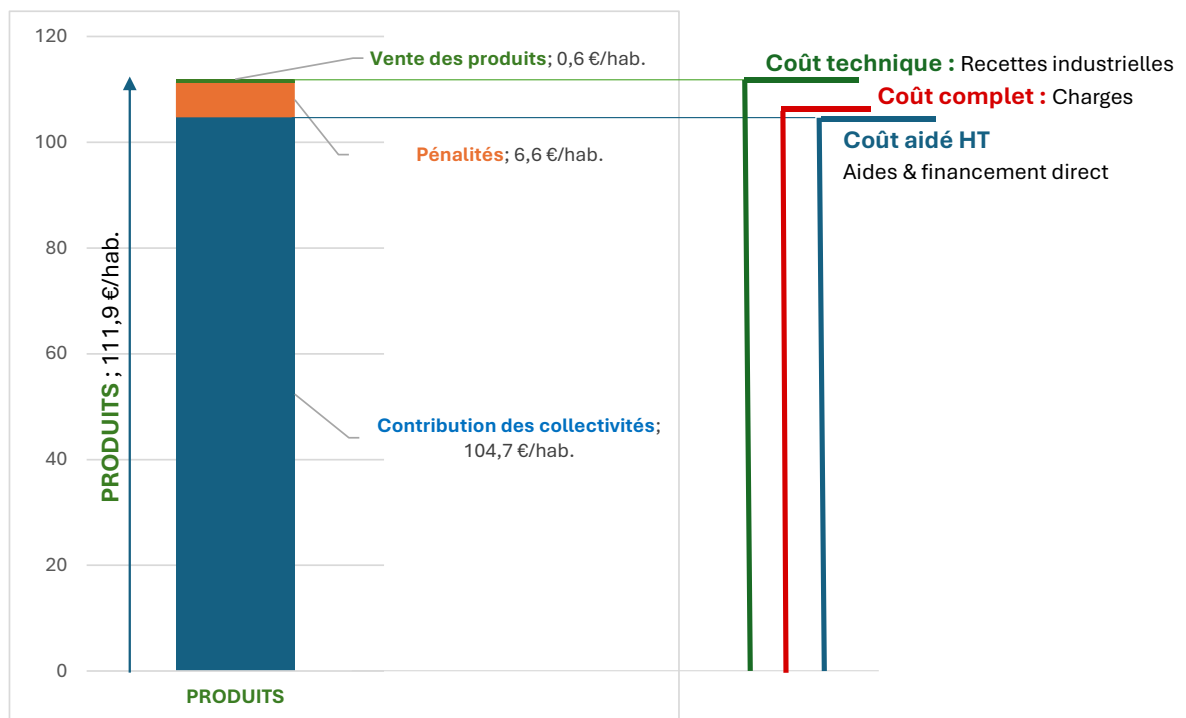
Le coût des charges de traitement des déchets ménagers en 2023 est à **106.6 €/habitant**, qui est décomposé comme suit :

### Représentation des charges



Le montant des produits issus du traitement des déchets ménagers et assimilés en 2023 est de **111.9 €/habitant** :

#### Schéma de répartition des produits



**Vente de produits** : Issus de la revente des matériaux recyclable (Papier et métaux) : 205 461 €

**La Contribution des collectivités** représente la part la plus importante des produits : Issus des collectivités adhérentes du SYDNE : CINOR, CIREST, REGION et DEPARTEMENT, pour une enveloppe globale de **35 739 985 €**.

**Les Pénalités** appliquées aux marchés de traitement ont généré un produit total de **2 057 526€**, réparti comme suit :

- 1 785 680 € pour le marché de traitement des OMR ;
- 188 377 € pour un des marchés de traitement des déchets verts ;
- 83 470 € pour le marché de traitement de la collecte sélective.

Les ventes de matériaux (ferrailles) ont représentés un produit de **205 460,33 €**

Le total des produits est composé par :

- Les contributions des collectivités (93.57 %)
- Pénalités (5.90 %)
- Vente des produits (0.54 %)

Pour l'année 2023, **le taux de couverture**, qui correspond à la balance entre les charges (106.6€/habitant) et les produits (11.9€/habitant) est de : **105 %**.

## PARTIE 7 : ORIENTATIONS, PERSPECTIVES ET PROJETS

---

La pérennité de la démarche du SYDNE s'inscrit pleinement dans :

- **La maîtrise financière** du budget de la collectivité et de la contribution des ménages ;
- **Le respect des enjeux environnementaux et sanitaires** du territoire en termes de :
  - **Conformité à la réglementation environnementale** de la démarche et des équipements de traitement de déchets mis en œuvre (Code de l'Environnement, Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire) ;
  - **Continuité de service** des filières de traitement de déchets et des équipements mis en œuvre ;
  - **Sortie du tout enfouissement** des déchets, ce mode de traitement obsolète, présentant une trajectoire fiscale incompatible avec une maîtrise financière.
- **L'acceptation sociétale** de la démarche qui se traduit par :
  - **La transparence et le partage** de la démarche auprès de la population et de leurs représentants élus ;
  - **Le développement de l'emploi local.**

Afin d'atteindre ses objectifs, le SYDNE mène depuis son origine une démarche de traitement multi filières des déchets ménagers et assimilés dont elle a la responsabilité.

Dans le cadre de la décision du Comité Syndical n°2022/7-02 du 15 Décembre 2022, portant sur l'actualisation des orientations stratégiques du SYDNE en matière de traitement des déchets, il a été convenu de compléter et d'élargir cette démarche multi filière, au travers d'une stratégie actualisée, venant dès lors consolider la politique de traitement de déchets du syndicat sur le bassin nord-est de La Réunion.

A cet effet, la stratégie actualisée du SYDNE en matière de traitement des déchets se fonde sur les orientations stratégiques suivantes :

- **Poursuite de la démarche multi filière, relative au traitement des principaux déchets du SYDNE** (ordures ménagères résiduelles, encombrants, refus de tri de déchets végétaux et des déchets de la collective sélective), basée sur la mise en œuvre de trois équipements structurants et inter dépendants :
  - Le CVMF : Le Centre de Valorisation Multi Filière de la société INOVEST ;
  - L'UVE : L'Unité de Valorisation Energétique de Combustibles Solides de Récupération (CSR), projet porté par la société ALBIOMA ;
  - L'ISDU : L'Installation de Stockage de Déchets Ultimes du SYDNE.

Il convient de rappeler le caractère indissociable de ces 3 équipements : que l'un vienne à manquer, et le traitement multi filières des déchets sera défaillant.

- **Optimisation de la filière des déchets recyclables**, par la création d'un centre de tri des déchets issus de la collecte sélective (CS) et encombrants, sur le territoire des nord-est de la Réunion, sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.
- **Optimisation de la filière valorisation des déchets végétaux (DV)**, par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux (DV) sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.

## 1. Perspectives et projets en matière de traitement des Déchets ultimes

Dans le contexte de la fin de vie de l'ISDND de Ste Suzanne transitoirement repoussée par la mise en œuvre de son extension ultime, et la nécessité d'une solution de traitement des déchets ultimes en concomitance au projet Multi filières, l'enjeu de réalisation de ce nouvel équipement dans un calendrier très tendu, est primordial.

Aussi, l'objectif du projet ISDU est de doter le SYDNE d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2028, qui viendra en appui au projet multi-filières et succèdera à l'actuelle ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne exploitée par la société SUEZ, en vue d'assurer une continuité du service public d'élimination des déchets ultimes.

Au risque de remettre en cause l'objectif primordial de continuité de service, la prolongation de la durée de vie de l'ISDND actuel via le marché négocié de tri optimisé avec INOVEST a ici toute son importance dans la stratégie de traitement des déchets, puisqu'elle permettra au SYDNE de mettre en œuvre les procédures et démarches administratives nécessaires à la création de la nouvelle ISDU.

Il est à noter que le second objectif pour le SYDNE lié à la maîtrise de cet ultime maillon de la chaîne de valeur de traitement des déchets de son territoire est de contrôler et réguler tant que possible le coût global de traitement des déchets.

- **Mars-Décembre 2023 : Actualisation de la recherche foncière**

Une nouvelle étude de recherche foncière, menée par l'AGORAH, l'agence d'urbanisme, a été lancée en mars 2023. Fondée sur une méthodologie similaire à celle de l'étude précédente, avec une réévaluation des critères sélectifs ainsi qu'un portage décisionnel plus tangible par un COPIL désigné, sa méthodologie s'est déroulée en 3 phases successives. L'objectif de cette étude était de déterminer plusieurs « sites potentiels » réglementairement cohérents pour l'implantation d'une ISDU sur le bassin de vie nord-est (phase 1), afin que le COPIL puisse retenir des « sites préférentiels » à approfondir (phase 2), dans le but de les soumettre au Comité Syndical du SYDNE pour le choix de sites finaux (phase 3).

Au vu des conclusions des études, complétées par les avis techniques de la DEAL et de l'ARS, le COPIL élargi puis le Comité Syndical du SYDNE a retenu 3 sites potentiels qui feront l'objet d'études

de faisabilité/avant-projet courant 2024. In-fine, un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) sera retenu courant 2024 dans ce cadre afin de conduire les missions de maitrise foncière, études de faisabilité et communication pour ce projet.

Les conclusions de ces études seront présentées, par la suite, au COPIL puis soumis à la validation du Comité syndical, pour retenir le site final pour lequel les études de conception/réalisation et les démarches réglementaires se poursuivront.

## **2. Perspectives et projets en matière de traitement des déchets verts**

La stratégie actualisée du SYDNE en matière de gestion des déchets verts se fonde sur l'optimisation de la filière de valorisation de ces déchets qui se traduit par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux sous maitrise d'ouvrage publique SYDNE.

Conformément à cette stratégie, le déploiement de nouvelles unités de traitement doit répondre autant que possible à un objectif de répartition territoriale privilégiant l'implantation d'équipements de « semi-proximité ».

Ce maillage doit permettre de s'adapter aux schémas de collecte des déchets verts de la CINOR et de la CIREST afin de maîtriser le coût global de gestion.

Les installations projetées sont décrites ci-dessous.

### **2-1 Projet de plateforme de traitement de déchets verts à la Montagne**

Depuis sa création en 2015, le SYDNE, porte un projet d'installation de valorisation des déchets verts, sur le quartier de la Montagne à Saint-Denis.

Ce projet présente un intérêt collectif fort basé sur un principe d'économie circulaire localisé. En effet, il vise à améliorer le cadre de vie et le service public offert aux usagers. Ayant pour objet de gérer les déchets verts de La Montagne en complète autonomie (collecte des déchets verts du quartier par la CINOR, traitement in-situ par le SYDNE, redistribution des broyats préférentiellement aux administrés et aux professionnels de La Montagne, pour une valorisation agricole locale), il contribuera à fournir un service de proximité apte à traiter les cas récurrents de saturation de déchets verts du quartier, à dynamiser l'activité agricole de la zone (besoin en compost et/ou en broyat produit à proximité pour s'affranchir des coûts de transport de la matière), et à désengorger le trafic routier des rampes de La Montagne (les déchets verts du quartier sont actuellement acheminés jusqu'à la Jamaïque).

Ainsi, du fait de la problématique foncière, le projet a été mis en suspens depuis fin 2022 et devra faire l'objet d'un arbitrage en 2024 pour confirmer la poursuite du projet sur ce foncier ou identifier une nouvelle parcelle communale à étudier. In fine, de nouvelles études de faisabilité seront programmées en 2024 – 2025 en fonction des disponibilités foncières identifiées.

## 2-2 Projet de plateforme de traitement de déchets verts à Saint-Benoît

Dans le cadre du développement des activités de traitement de déchets verts sur le territoire, la CIREST a proposé au SYDNE une opportunité foncière pour la réalisation d'une plateforme de traitement sur la commune de Saint Benoît, sur un terrain de l'EPCI se situant à proximité de la station d'épuration. Ainsi, en partenariat avec l'EPCI, et l'EPFR, le SYDNE a obtenu en 2016 l'accord de la Ville de Saint-Benoît pour effectuer une demande d'adaptation du PLU sur la zone afin de rendre le site compatible avec l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts, dans le cadre du projet de modification du PLU porté par la ville.

2023, l'avancée du projet porte sur les enjeux suivants :

- **Maitrise foncière** : il s'agit d'engager l'acquisition du foncier avec la CIREST, propriétaire actuel de la parcelle. A cet effet, le principe de rachat a été acté avec ce dernier, notamment par la décision 2021/3-03 prise en comité syndical du SYDNE du 30/06/2021 (autorisation d'acquisition de la parcelle de la CIREST pour maitrise foncière et implantation de l'installation). Néanmoins, la finalisation de cette transaction implique que soit préalablement régularisé une situation d'occupant sans titre sur la parcelle. La gestion de cet occupant par le propriétaire est en cours.
- **Activité temporaire sur site** : une autorisation d'occupation précaire ayant été accordée à la société STS pour du stockage de gravats in situ par la CIREST, via une convention arrivée à échéance le 31/12/2023, une réévaluation de l'état des terrains est nécessaire pour redimensionner le projet ;
- **Conception de l'installation** : Les premières études (APS) ont permis de mettre en exergue l'induction de surcoûts de construction et de travaux liés à la surface utile très limitée de la parcelle, rendant l'investissement plus coûteux que prévu, quel que soit le mode de traitement étudié (par broyage de déchets verts à l'air libre ou par compostage de déchets verts confiné).

NB : la surface utile restreinte du site est partiellement liée à une contrainte urbanistique du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Bien que celui-ci ait été modifié et approuvé en février 2020, il induit une surface éligible à l'implantation de l'équipement de traitement de déchets verts limitée à environ 35% de la parcelle.

De plus, après échange avec les différents partis concernés fin 2023 (Mairie de Saint-Benoît, CIREST, DEAL), il a été demandé d'intégrer au projet le traitement de flux complémentaires tel que les biodéchets et les boues de STEP.

In fine, à date en 2023, au vu de ces différentes contraintes à lever, il conviendra qu'en 2024, le SYDNE confirme la poursuite du projet sur ce foncier. Aux vues des contraintes urbanistiques du secteur, des opportunités d'évolution de la maitrise foncière et des gisements complémentaires de déchets à prendre en compte, il apparaît nécessaire pour le SYDNE de faire réaliser au préalable une étude de faisabilité complémentaire afin de redéfinir les besoins précis en lien avec ce projet, choisir le scénario le plus adéquat à mettre en place et établir la programmation associée.

### 2- 3 Projet d'extension de la plateforme de broyage de la Jamaïque

En partenariat avec la CINOR, le SYDNE a identifié une possibilité d'extension de la plateforme actuelle de broyage de déchets verts de la Jamaïque par le nord, sur une emprise d'environ 5 000 m<sup>2</sup>, soit une capacité supplémentaire potentielle de l'ordre de 5 000 tonnes/an.

L'engagement des études de faisabilité puis de l'étape de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension est suspendu à une maîtrise foncière en cours de confirmation avec la CINOR. In fine, à date en 2023, les études devraient être réalisées sur 2024-2025.

### 2-4 Projet de réhabilitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose

La plateforme de compostage de Sainte-Rose a été créée en 2001 (gérée par la CIREST), a fait l'objet d'une extension en 2014 et a été reprise par le SYDNE en 2015. Depuis 2020, elle connaît une augmentation importante de tonnages de déchets verts réceptionnés.

Ainsi, afin d'assurer une exploitation adéquate du site et un traitement de qualité des déchets réceptionnés, une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la plateforme a été initiée en 2020.

Le contenu du programme de l'opération porte sur les éléments de mission suivants :

- Hangar de séchage : il s'agit d'améliorer la surface utile de cette zone de séchage du compost, en optimisant l'aptitude du hangar à la protection des eaux pluviales.
- Locaux du personnel, local d'accueil et séparation des réseaux entre déchèterie et plateforme de compostage : il s'agit de doter le site de ces éléments spécifiques qui sont jusqu'à présent mutualisés avec la déchèterie voisine de la CIREST.
- Bassin de décantation des eaux : réhabilitation de l'ouvrage pour permettre d'optimiser sa maintenance et son entretien.
- Réseau et matériel électrique.
- Portail d'accès.

Dans ce cadre, le maître d'œuvre IDEM'S a réalisé les étapes de diagnostic et d'avant-projet (AVP) sur 2020-2022.

Le projet a été mis en suspens en 2023 pour réidentification des enjeux associés. Le SYDNE devra relancer les études projet puis initier les travaux liés sur 2024-2025.

## 3. Perspectives et projets en matière de Valorisation matière

Dans le contexte local de saturation du centre de stockage des déchets, les objectifs d'une part de réduction de la production des déchets et d'autre part de valorisation afin de détourner de l'enfouissement les déchets potentiellement recyclables, sont déterminants pour le territoire et constitue le socle de la politique de gestion des déchets.

Pour ce faire, le scénario multifilières du SYDNE a d'abord priorisé le tri optimisé des ordures ménagères (OMR) afin de maximiser le recyclage matière (INOVEST) avant toute autre valorisation notamment énergétique.

L'une des orientations stratégiques sur laquelle repose la stratégie actualisée du SYDNE en matière de traitement des déchets est l'optimisation de la filière des déchets recyclables par la création d'un **centre de tri des déchets** issus de la collecte sélective (CS) et encombrants, sur le territoire des nord-est de la Réunion, sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.

Depuis longue date, le traitement de ces deux types de déchets est assuré par le secteur privé pour le compte de la collectivité. C'est donc également dans l'objectif de recherche d'autonomie que le SYDNE engagera des études de recherche foncière et de faisabilité sur 2024 pour la création de ce type d'installation.

## **ANNEXES :**

**FICHES D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU NORD-EST DE LA REUNION.**

## FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX DE SAINTE-ROSE - PROPRIETE DU SYDNE



### OBJECTIFS :

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux. Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols, répondant à la norme NFU 44 051.

<b>LOCALISATION</b>	La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieudit « Marocain ».	
<b>SURFACE</b>	5 000 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	2001 – Extension du site en 2014	
<b>EXPLOITATION</b>	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'à septembre 2027	
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00
<b>CAPACITE</b>	8 000 Tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTEES</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux et des opérations post cyclone.	
<b>TECHNIQUES DE TRAITEMENT</b>		
<b>RECEPTION STOCKAGE</b>	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.	
<b>BROYAGE</b>	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain de fermentation.	
<b>FERMENTATION AEROBIE- DUREE</b>	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 3 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération par retournement, prise de température régulière	
<b>MATURATION - DUREE</b>	Le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois sans retournement.	
<b>CRIBLAGE</b>	Consiste à tamiser le produit pour extraire différentes fractions de compost 020 compost fin et 040 compost plus grossier ainsi que les refus de criblage fractions grossières.	
<b>REFUS DE TRI</b>	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
<b>SUIVI</b>	Traçabilité d'un lot = trimestriel, l'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de la transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES - PHYSICOCHIMIQUE	
<b>AMELIORATION</b>	Le Prestataire GTC a mis en place en août 2023 une unité de séchage par impulsion d'aire dans l'andain afin d'accélérer le processus de séchage compte tenu de la pluviométrie importante dans le secteur et donc du taux d'humidité, réduisant ainsi le temps le process global de six mois à 4 mois.	

## FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / SITE DE LA JAMAÏQUE A SAINT-DENIS - PROPRIETE DU SYDNE



### OBJECTIFS :

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts. Le site se compose d'une zone de dépôt et de contrôle, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat.

<b>LOCALISATION</b>	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.	
<b>SURFACE</b>	Surface totale 13 459 m <sup>2</sup> dont surface dalle bétonnée 5 815 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	2016	
<b>EXPLOITATION</b>	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'en 2026	
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
<b>CAPACITE</b>	16 000 Tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des caissons des déchetteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux et des opérations post cyclone.	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ STOCKAGE</b>	Après pesage, les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.	
<b>BROYAGE</b>	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain.	
<b>DUREE DU PROCESS</b>	Le temps de présence d'un andain est d'environ un mois « temps nécessaire à la réception des analyses ».	
<b>REFUS DE TRI</b>	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
<b>SUIVI</b>	Traçabilité d'un lot constitué de trois andains soit un lot trimestriel, l'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de le transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES - PHYSICOCHIMIQUE	
<b>EVACUATION DU BROYAT</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles, en support de culture	

## FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME PRIVE DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX DE RECYCLAGE DE L'OUEST « RDO »



### OBJECTIFS :

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux.

Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbiologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols, répondant à la norme NFU 44 051.

<b>LOCALISATION</b>	La plate-forme de compostage est située route de Mafate grand pourpier 97 460 Saint Paul	
<b>SURFACE</b>	13 800 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	En 2009 sur la commune de Saint Paul	
<b>EXPLOITATION</b>	RECYCLAGE DE L'OUEST « RDO »	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'en 2026	
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au vendredi	6h00 – 18h00
<b>CAPACITE</b>	27 000 tonnes	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux et des opérations post cyclone.	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION STOCKAGE BROYAGE</b>	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée. Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts, qui broie les végétaux pour être mis en andain de fermentation.	
<b>DUREE DU PROCESS</b>	Le temps de présence d'un andain est d'environ un mois « temps nécessaire à la réception des analyses ».	
<b>REFUS DE TRI</b>	Les refus de tri valorisable sont isolés des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri ultimes sont conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.	
<b>SUIVI</b>	L'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de le transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES - PHYSICOCHIMIQUE	
<b>EVACUATION DU BROYAT</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles, en support de culture ou introduit dans le process de co-compostage.	

## FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME PRIVE DE DECHETS VERTS / RAVINE-CREUSE A SAINT-ANDRE



### OBJECTIFS :

Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Salazie et Saint-André, des déchetteries de l'Est, et de la mairie et des associations de St-André.  
**FERMETURE DU SITE EN NOVEMBRE 2023.**

<b>LOCALISATION</b>	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-André à Ravine-Creuse.
<b>SURFACE</b>	4 000 m <sup>2</sup>
<b>MISE EN SERVICE</b>	2016
<b>EXPLOITATION</b>	DSDN CITEVA (transporteur)
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Marché de cinq ans jusqu'en 2026 « l'entreprise a fait faillite en décembre 2023 » à ce jour le gisement a été dérouteré sur la plateforme de broyage de la Jamaïque
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au vendredi 6h00 – 18h30
<b>CAPACITE</b>	8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an
<b>DECHETS ACCEPTEES</b>	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des caissons des déchetteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ STOCKAGE</b>	Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.
<b>BROYAGE</b>	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.
<b>REFUS DE TRI</b>	La zone de stockage des refus de tri valorisable est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri ultimes sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
<b>SUIVI</b>	Traçabilité d'un lot constitué de trois andains soit un lot trimestriel, l'analyse consiste à prendre un échantillon de la matière et de le transmettre au laboratoire afin de s'assurer qu'il correspond à la norme AFNOR NFU 44 051 qualité du compost. Respectant les paramètres « agronomie – HAP – IMPURTES - PHYSICOCHIMIQUE
<b>EVACUATION DU BROYAT</b>	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles en support de culture.

**FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE TRI / VALOI A SAINTE-MARIE****OBJECTIFS :**

Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement de la fraction valorisable.

Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par le repreneur.

<b>LOCALISATION</b>	Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.	
<b>SURFACE</b>	Hangar de 1560 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	2000	
<b>EXPLOITATION</b>	VALOI	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>		
<b>HORAIRES</b>	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 11h00
<b>CAPACITE</b>	Déchets ménagers et DIB : volume autorisé : 1800 m <sup>3</sup>	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Bacs à couvercle jaunes mis à disposition des usagers (ménages, professionnels, administrations...) pour les emballages en acier, aluminium, papier-carton, les flaconnages plastiques auxquels sont joints les JRM, les sacs et films plastiques/BAV (les emballages en mélange et les journaux magazines) /Caissons (cartons d'emballage) y/c déchetteries	
<b>TECHNIQUES DE TRAITEMENT</b>		
<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pour les flux entrant et sortant, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site.</li> <li>-Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement</li> <li>En cas de chargement non conforme, les déchets sont isolés.</li> <li>-Stockage des flux en fonction de leur nature : collecte sélective en PAP (déchets en mélange), BAV et caissons de déchetteries (déchets mono-matériaux)</li> </ul>	
<b>PROCESS DE TRI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Alimentation de la chaîne de tri : au moyen d'un convoyeur équipé d'une trémie pour le chargement des déchets, progression des déchets sur le tapis extracteur puis releveur avant l'entrée dans le crible oscillatoire. Dépollution du gisement en enlevant les fines (matière de petite taille &lt; 50mm) et récupération des fines dans un bac roulant avant intégration aux refus de tri.</li> <li>-Tri et orientation des déchets dans l'alvéole adéquate (JRM, papier-carton d'emballages, bouteilles plastiques PET, PEHD, emballages en acier et aluminium, refus de tri.</li> <li>-Séparateur magnétique pour l'acier</li> </ul>	
<b>Conditionnement des matières sortantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetées afin de permettre la traçabilité du produit puis stockés avant la reprise par les repreneurs-filières. Le stockage des balles est réalisé selon les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) d'Eco-Emballages.</li> </ul>	
<b>SUIVI ET QUALITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Caractérisation des déchets entrants :</li> <li>Respect de la norme XP X30-437.</li> <li>18 prélèvements/an contenant 35 kg de déchets par type de matériaux</li> </ul>	
<b>REFUS DE TRI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m<sup>3</sup> et acheminés jusqu'au CVMF de Sainte-Suzanne.</li> </ul>	

## FICHE D'IDENTITE : Centre de Valorisation Multi-Filières (CVMF) – INOVEST



**OBJECTIFS :** Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR

<b>LOCALISATION</b>	Le Centre de valorisation des déchets non dangereux est situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieux dit les trois frères	
<b>SURFACE</b>	26 ha	
<b>MISE EN SERVICE</b>	Décembre 2020	
<b>EXPLOITATION</b>	INOVEST / SUEZ	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>		
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au vendredi Samedi	- de 6h00 à 17h45 du lundi au vendredi - de 6h00 à 11h45 le samedi
<b>CAPACITE</b>	155 000 t/an	
<b>DECHETS ACCEPTEES</b>	Déchets non dangereux : OMR, ENCOMBRANT, REFUS de DV, REFUS de CS, PLACOPLATRE	
<b>TECHNIQUES DE TRAITEMENT</b>	Tri séparatif des matières recyclables - Tri des fractions organiques - Séparation des inertes et refus ultimes - Préparation du CSR	
<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE</b>	Présentation et pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situé à l'entrée du site – après validation et acception du gisement le camion et son chargement sont autorisés à se présenter au quai de vidage du CVM. Au moment du déchargement le gisement bascule dans une fosse ou un tri mécanique à l'aide d'une crue est opéré avant d'alimenter un convoyeur chargé de répartir le gisement au cœur du process.	
<b>PROCESS DE TRI</b>	Le process de tri permet d'extraire différent flux de matières valorisables : fibreux - carton – mix plastique – métaux ferreux et non ferreux – et de produire du CSR et du compost	
<b>Conditionnement des matières sortantes</b>	Les matières sortantes sont conditionnées en caissons de 30 m3 ou en camion de type semi pour être acheminés vers les filières adaptées.	
<b>SUIVI ET QUALITE</b>	Le suivi qualité comprends trois niveaux de contrôle : N 1 conseil de surveillance 1fois par an N 2 comité technique « mensuel » N 3 comité de pilotage de la vie du site Des caractérisations du CSR : PCI, Taux de chlore, Taux d'humidité, Taux de cendre	
<b>REFUS DE TRI</b>	Les refus ultimes sont acheminés vers l'ISDND pour être enfouis.	

## FICHE D'IDENTITE : SITE PRIVE DE TRAITEMENT DES INERTES ENTREPRISE ROBERT A BRAS-PANON



### OBJECTIFS : Traitement des déchets inertes collectés de manière séparative sur le territoire du SYDNE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) appartenant à la rubrique 2515 « Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration.

<b>LOCALISATION</b>	Le Centre de traitement des inertes est situé dans la zone d'activité de Paniandy sur la commune de Bras Panon	
<b>SURFACE</b>	9850 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	Décembre 2020	
<b>EXPLOITATION</b>	Entreprise Robert	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'au 28 décembre 2028	
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au vendredi	7h00 – 18h00
<b>CAPACITE</b>		
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes » soumise le régime de déclaration, issus des caissons des déchetteries.	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE</b>	Présentation et pesage du véhicule à plein et premier contrôle au niveau du pont bascule situé à l'entrée du site – après validation et acceptation du gisement le camion et son chargement sont autorisé à vider en zone de réception. Au moment du déchargement un deuxième contrôle est effectué par un agent en zone de réception. Le gisement est stocké en attente de traitement.
<b>PROCESS</b>	Les déchets inertes tel que les galets sont cassés avec un brise roche hydraulique (BRH) et sont transformés en moellon. Les déchets inertes parpaings, briques, carrelages, galets sont broyés dans le broyeur cribleur et transformés en agrégats de différentes dimensions en fonction de la granulométrie désirée. Une séparation des ferreux recyclable est effectué au moment du broyage. Les déchets sont ensuite triés : les ferrailles, les déchets non revalorisés (PVC, bois). Le tri se fait dans un premier temps mécaniquement (pelle, broyeur) et ensuite manuellement.
<b>Conditionnement des matières sortantes</b>	Les matières sortantes matériaux inertes recyclés sont conditionnées en andains de différentes granulométrie (0/25 – 10/20 – 0/10 – 0/8 – 6/10) et proposés à la vente à la tonne.
<b>SUIVI ET QUALITE</b>	Le site dispose d'une responsable QSE en charge du suivi des analyses et responsable de tout le côté administratif de l'entreprise. La matière est analysée avant la mise en vente.
<b>REFUS DE TRI</b>	Les refus valorisables sont principalement le fer et les indésirables sont stockés en mélanges.

## FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE DECONSTRUCTION AUTOMOBILE AH-KANE (CDAA) A SAINTE-MARIE



### OBJECTIFS :

La plateforme appartenant à un prestataire privé, réceptionne, tri et conditionne les déchets métalliques en provenance des déchetteries de la commune de Saint Denis, Sainte Marie et de Sainte Suzanne ; et du site de transit de la CINOR. Jusqu'en **septembre 2023**

<b>LOCALISATION</b>	L'installation est située à Sainte-Marie, dans la zone de la Mare	
<b>SURFACE</b>	14 588 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	1997	
<b>EXPLOITATION</b>	CDAA	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	Jusqu'à septembre 2023	
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au Vendredi	7h00 – 18h00
<b>CAPACITE</b>	7000 tonnes / an	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Les déchets métalliques se composent de ferrailles dites légères telles que feuilles de tôles, cadre de vélos, pièces métalliques automobiles, gazinières, pots de peinture vides et tous autres objets métalliques ne nécessitant que très peu d'opérations de dépollution préalable, issus des déchetteries et des sites de transit du territoire du SYDNE.	

### TECHNIQUES DE TRAITEMENT

<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI</b>	Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule
<b>METHODE DE PRETRAITEMENT</b>	Un premier tri est effectué aux abords de l'air de stockage Les déchets métalliques sont ensuite compactés pour obtenir une balle d'environ un mètre cube Ceux-ci sont empotés dans des containers qui iront à l'export dans des fonderies
<b>SUIVI</b>	Gestion administrative des informations sur les tonnages entrants sur site et les tonnages valorisés

## FICHE D'IDENTITE : METAL REUNION AU PORT



### OBJECTIFS :

La plateforme appartenant à un prestataire privé, réceptionne, tri et conditionne les déchets métalliques en provenance des déchetteries du territoire du SYDNE; et du site de transit de la CINOR. A partir de novembre 2023

<b>LOCALISATION</b>	L'installation est située au Port	
<b>SURFACE</b>	18 000 m <sup>2</sup>	
<b>MISE EN SERVICE</b>	2001	
<b>EXPLOITATION</b>	METAL REUNION	
<b>GESTION</b>	Marché de prestation de service	
<b>DUREE D'EXECUTION</b>	A partir de novembre 2023	
<b>HORAIRES</b>	Du lundi au Vendredi	8h00 – 18h00
<b>CAPACITE</b>	13 000 tonnes de métaux ferreux	
<b>DECHETS ACCEPTES</b>	Les déchets métalliques se composent de ferrailles dites légères telles que feuilles de tôles, cadre de vélos, pièces métalliques automobiles, gazinières, pots de peinture vides et tous autres objets métalliques ne nécessitant que très peu d'opérations de dépollution préalable, issus des déchetteries et des sites de transit ou de traitement de la CINOR	
<b>TECHNIQUES DE TRAITEMENT</b>		
<b>RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI</b>	Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule	
<b>METHODE DE PRETRAITEMENT</b>	Un premier tri est effectué aux abords de l'air de stockage Les déchets métalliques sont ensuite compactés pour obtenir une balle d'environ un mètre cube Ceux-ci sont empotés dans des containers qui iront à l'export dans des fonderies	
<b>SUIVI</b>	Gestion administrative des informations sur les tonnages entrants sur site et les tonnages valorisés	



2 rue des cascavels – Bel Air  
97 441 Sainte Suzanne  
Site Web : [www.sydne.re](http://www.sydne.re)  
Tél : 0262 72 34 09